**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 69 (2005) **Heft:** 273-274

Artikel: L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur

sociolinguistique français XIIIe-XVIIe siècles

Autor: Courouau, Jean-François

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-400099

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'INVENTION DU *PATOIS*OU LA PROGRESSIVE ÉMERGENCE D'UN MARQUEUR SOCIOLINGUISTIQUE FRANÇAIS XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> SIÈCLES<sup>(1)</sup>

Pour désigner un système linguistique donné, la langue française dispose de trois termes là où les autres grandes langues européennes n'en connaissent généralement que deux. Quand l'anglais dit language ou dialect, l'espagnol lengua/dialecto ou l'italien lingua/dialetto, quand l'allemand oppose (Schrift-)sprache à Mundart (ou Dialekt)<sup>(2)</sup>, le français déploie la langue, le dialecte, mais aussi le patois. La terminologie courante des linguistes francisants ne s'écarte pas de l'usage commun. De nos jours, comme il y a deux siècles, patois sert aussi bien à désigner un dialecte de la langue française, par exemple le patois normand ou le patois poitevin, que ce que la communauté scientifique s'accorde généralement à classer parmi les langues à part entière, comme le patois provençal, un patois basque. En fait, dans l'aire culturelle française (au sens large, avec la Suisse et la Belgique, voire au-delà), patois semble faire office de fourretout apte à nommer quelque chose qu'on ne veut, pour des raisons diverses, reconnaître ni comme une langue, ni comme un dialecte.

<sup>(1)</sup> Cette étude a bénéficié des précieux conseils de Jean-Pierre Chambon, Jean-Paul Chauveau, Philippe Gardy et Patrick Sauzet que je tiens ici à vivement remercier. Ma reconnaissance va également à Gilles Roques pour ses nombreuses patientes et enrichissantes relectures.

<sup>(2)</sup> La définition qu'en donne le Duden est plus restrictive dans le cas de *Mundart:* «innerhalb einer Sprachgemeinschaft auf ein engeres Gebiet beschränkte, bes. auf dem Land u. in unteren sozialen Schichten gesprochene, ursprüngliche (mündliche) Sprachform» alors que le terme *Dialekt* se définit aussi comme «Gruppe von Mundarten». L'italien dispose également, quant à lui, de *vernacolo*, qui, à partir du sens de «relativo agli sclavi nati in casa» (lat. *verna*), a pris celui de «paesano, domestico» avant de désigner un «linguaggio popolare proprio di un luogo, di una regione, considerato spec. in contraposizione alla lingua letteraria e con particolare riferimento alle parlate toscane» (T. de Mauro).

Cette habitude se retrouve dans la définition élaborée par les dictionnaires de la langue française depuis en gros trois siècles. Littré (1868) recueille, comme on sait, l'héritage de ses prédécesseurs et distingue ainsi le mot de dialecte: «parler provincial qui, étant jadis un dialecte, a cessé d'être littérairement cultivé et qui n'est plus en usage que pour la conversation parmi les gens de la province, et particulièrement parmi les paysans et les ouvriers». Cette définition mérite qu'on s'y arrête. Ce que le lexicographe français enregistre au milieu du XIXe siècle correspond effectivement à un usage dont il est aisé de remonter la trace, au moins jusqu'au XVIIe siècle: le patois, dans la hiérarchie des systèmes linguistiques telle qu'elle se catégorise en France (au sens large), occupe une place en-dessous du dialecte. Un dialecte peut avoir une littérature, un patois en est dépourvu, il ressortit à la simple oralité (la conversation). Une délimitation spatiale et sociale complète la définition: le patois est de la province, et non de la Ville (Paris), comme le serait la langue, ou des villes en général (comme le seraient les dialectes, mais ce n'est pas dit). Le patois, c'est aussi ce que parlent des catégories sociales déterminées, paysans et ouvriers, qui ont en commun d'occuper le bas de l'échelle sociale. Si on fait le compte, on a donc 1) un parler uniquement oral 2) un lieu (la province) 3) des catégories sociales (paysans, ouvriers).

Littré, lorsqu'il complète sa définition par un troisième sens qui n'est, comme on le verra, que la reprise des définitions de la lexicographie des XVIe et XVIIe siècles, rend pleinement compte de ces connotations spatio-sociales: «par dénigrement, langue pauvre et grossière». Cette dimension sémantique péjorative fait surgir une question qui semble avoir partie liée avec les représentations attachées au sein de l'espace culturel français à l'altérité linguistique. Si le français a 'inventé' le patois, il y a peut-être quelque raison. Le mot désigne bien quelque chose et l'objet de cette étude se veut précisément de cerner le sème de ce 'quelque chose', au fil de son histoire, de ses origines médiévales jusqu'au moment où le sens moderne est prêt de se fixer, à la toute fin du XVIIe siècle.

## 1. Étymologie et état de la recherche

Dans les années 1950 et 1960 l'étymologie du mot *patois* a fait l'objet d'une discussion particulièrement âpre. Je me bornerai simplement à rappeler brièvement les différents apports successifs et à dégager, lorsque cela est possible, les (rares) éléments consensuels.

Dans un premier temps, il convient de rappeler l'hypothèse qui la première a prévalu et qu'on doit à Ménage (1694). Sur la foi d'une

variante (patroise) du Livre dou Tresor de Brunet Latin (cf. occurence 2), il propose «Patois C'est proprement sermo patrius. Patrius, patriensis, patrensis, patensis, patensis; comme Milanois de Milanese». Friedrich Diez (1853), tout en émettant quelques doutes sur cette variante invérifiée patrois, ne l'invalide pas fondamentalement, pas plus que Littré (1868, «patrois représente le bas-latin patriensis, qui s'est dit pour l'homme du pays, indigène»). Seuls les auteurs du Dictionnaire général (1890)(3) font preuve de la plus grande prudence, en se bornant à dire «Origine inconnue».

C'est le dialectologue Eugène de Chambure (1878)<sup>(4)</sup> qui le premier a établi un rapprochement entre des mots comme *patte*, *patauger* et *patouiller*, d'une part, et *patois*, d'autre part. Reprise par la suite par Gustav Gröber (1886)<sup>(5)</sup>, Gustav Körting (1908)<sup>(6)</sup>, Wilhelm Meyer-Lübke (1911)<sup>(7)</sup> et Ernst Gamillscheg (1928)<sup>(8)</sup>, cette liaison *patte-patois* se retrouve chez Walther von Wartburg, en 1950<sup>(9)</sup>. Sans remettre totalement en question cette étymologie, John Orr (1951)<sup>(10)</sup> a établi de façon convaincante les rapprochements qui s'imposent avec les adjectifs en *-ois*, comme, entre autres, *beguois*, *jargonnois*, *lourdois*, *sotois*. Le point commun entre ces formes est de renvoyer à des «manières de parler» (*manners of speech*). S'appuyant sur le verbe *patoier* («agiter ses pattes»), il suggère que *patois* aurait désigné 1) le langage des sourds-muets (malheureusement, ce jalon

<sup>(3)</sup> Antoine Hatzfeld / Arsène Darmesteter / Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, Delagrave, 1890-1893.

<sup>(4)</sup> Eugène de Chambure, Glossaire du Morvan. Étude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, Paris, Champion / Autun, Dejussieu, 1878 (2Genève, Slatkine, 1978). Pour une vue historique plus détaillée, on se reportera à Malkiel / Uitti 1968, 135-137.

<sup>(5)</sup> Gustav Gröber, «Etymologien», *In memoria di N. Caix e U. A. Canello: Miscellanea di filologia e linguistica*, Firenze, Le Monnier, 1886, 46 sqq.

<sup>(6)</sup> Gustav Körting, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Paderborn, F. Schöningh, 1908.

<sup>(7)</sup> Wilhelm Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, C. Winter, 1911-1920, § 6301.

<sup>(8)</sup> Ernst Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, C. Winter, 1926-1928, 677b.

<sup>(9)</sup> La première édition (Oscar Bloch) du *Dictionnaire étymologique de la langue française*, donnait «étymologie inconnue», mais von Wartburg, dans la seconde, renvoie à *patte*. Albert Dauzat semble avoir éprouvé au début (1938) quelques réticences à admettre la racine –*patt* mais finit par se ranger à l'opinion commune (Malkiel / Uitti 1968, 137, n. 4). Sur les différentes étymologies plus ou moins «fantaisistes» proposées pour *patois*, v. Yakov Malkiel / Karl-D. Uitti, «L'ancien français *gab-ois*, *ir-ois*, *jargon-ois* et leurs contreparties dans l'anglais d'Amérique», *Revue de linguistique romane*, 32, 1968, 136, n. 3.

<sup>(10)</sup> John Orr, «The Etymology of Patois», French Studies, V, 1951, 349-352.

crucial pour passer de «patte» à langage» ne reçoit l'appui d'aucun texte) 2) un parler inintelligible 3) un «jargon» (sans préciser le sens qu'il donne à ce mot) 4) un parler paysan, sens n'apparaissant qu'au XVIe siècle. La contribution, bien documentée, de Jacques Thomas (1952)(11) apporte peu au débat sur l'étymologie du mot, alors qu'Omer Jodogne (1954)(12), revenant ainsi à une proposition de Frisch, mentionnée par Diez, n'entend pas en rester là. Pour lui, patois est le produit d'une formation onomatopéique avec le sens de «façon de parler bruyamment». Malheureusement, les preuves qu'il fournit concernent davantage le verbe patoier auquel il donne le sens de «remuer, frapper du plat». John Orr, en 1955(13), n'accepte pas ce recours à l'onomatopée et voit en patois le cas sujet de \*patoi, généralisé par analogie avec les formes en -ois qu'il avait contribué à mettre en évidence et auxquelles il adjoint les adjectifs du type anglois, tiois, sarrazinois. Ce patois serait alors bien issu du verbe patoier auquel il donne le sens plus général de «se comporter», ce sème de «comportement» étant également perceptible, selon lui, dans la série sotois, folois, lourdois. Cette étymologie a ensuite été acceptée dans le FEW VIII, 35a et VIII 48b-49a, n. 40 et 41, ainsi que dans le TLF.

De ces différents points de vue, rapidement résumés, on peut retenir avec certitude les points suivants:

- la dérivation d'une racine patt-;
- la liaison avec le verbe patoier;
- la rapprochement avec les adjectifs ou substantifs en -ois, désignant un type particulier d'expression orale.

Le rapport entre *patois* et *patoier* demeure, quoi qu'en aient pu dire ces romanistes, mal établi. Rien ne prouve l'antériorité du verbe par rapport à l'adjectif/substantif. Cette question de poule et d'œuf ne sera pas traitée ici, pour des raisons de place et de compétence, mais elle mériterait qu'on s'y attache avec un regard renouvelé. L'article de Wilhelm Theodor Elwert (1959)<sup>(14)</sup>, consacré aux mots désignant en diverses langues les langages

<sup>(11)</sup> Jacques Thomas, «Dialecte et Patois. Esquisse d'une étude sémantique», *Romanica Gandensia*, I, 1953, 93-117.

<sup>(12)</sup> Omer Jodogne, «L'étymologie de patois», Mélanges de linguistique française offerts à M. Charles Bruneau, Genève, Droz, 1954, 121-132.

<sup>(13)</sup> John Orr, «Étymologie et sémantique du mot patois», Revue de linguistique romane, XIX, 1955, 117-130, repris dans Essais d'étymologie et de philologie françaises, Paris, Klincksieck, 1963, 61-75.

<sup>(14)</sup> Wilhelm Theodor Elwert, «Quelques mots désignant le langage incompréhensible (charabia, baragouin, etc.)», Revue de linguistique romane, 23, 1959, 64-79.

incompréhensibles (charabia, baragouin, algarabía, Kauderwelsch), s'il avait ait été plus rigoureux, en prêtant notamment attention à patois, eût pu y contribuer. En réalité, l'étude la plus décisive, même si elle n'est à proprement parler consacrée au seul patois, reste celle, très documentée, de Yalkov Malkiel et Karl-D. Uitti (1968)(15) qui, dans un hommage à John Orr, ont suggéré un certain nombre de pistes intéressantes. Après avoir rapproché la formation en -ois de celle, anglo-américaine, en -ese pour désigner des jargons de façon facétieuse et rendu compte des apports antérieurs avec autant de bienveillance que le permettent les échanges entre étymologistes, ils développent l'idée de Orr sur les rapports incessants entre les formes suffixées en -ois, comme désignants de langue, et les formes postverbales en -oi. Ce suffixe -ois, extraordinairement productif entre les XIIe et XVe siècles, par sa vitalité, a nui aux verbes en -oiier (dont patoiier) et aux déverbaux en -oi qui n'ont pas tardé à sortir de l'usage. Mais, les séries en -ois se sont vues, à partir d'un certain moment, remarquablement concurrencées par les formations en -ais, de telle sorte que dès le XVe siècle(16), le suffixe -ois cesse sa brillante carrière. En ce sens, on peut dire que patois est un survivant, un vestige, maintenu vivant pour des raisons qui font précisément largement l'objet de cette contribution.

En dehors de ces quelques éléments, des pans entiers de la question paraissent biaisés par la perspective adoptée qui n'a cessé de chercher à retrouver dans les attestations anciennes les sens modernes. L'obsédante question d'une éventuelle connotation péjorative ou d'un sens neutre et la justification *a posteriori* de conclusions pré-conçues (les sourds-muets, l'onomatopée, le comportement) ont obscurci la vision. Il faut redonner la parole aux textes.

## 2. Analyse des occurrences

Le corpus ci-après rassemblé ne prétend pas à l'exhaustivité. Il regroupe les occurrences relevées par les romanistes qui viennent d'être cités, d'autres livrées par les moteurs de recherche consacrés au français médiéval et au moyen français, d'autres enfin relevées au fil d'œuvres rédigées dans l'espace culturel français<sup>(17)</sup>.

<sup>(15)</sup> Malkiel / Uitti 1968, 125, 126-174.

<sup>(16) «</sup>Après 1500» Malkiel / Uitti 1968, 164.

<sup>(17)</sup> Certaines des occurences ont été publiées et analysées dans la revue de sociolinguistique *Lengas*, Jean-François Courouau, «Matériaux pour servir à l'histoire du mot *patois*. XVe-XVIIe siècles», *Lengas*, 56, 2005, 45-71.

## 1. Jacques Bretel (ca. 1285)

Le Tournoi de Chauvency a été composé vraisemblablement à la fin de 1285 par le ménestrel Jacques Bretel dont on sait peu de choses si ce n'est qu'il était au service du comte Henri IV de Salm († 1292), en Lorraine romane<sup>(18)</sup>. L'œuvre relate les manifestations festives organisées à Chauvency-le-Château du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 1285 et fait intervenir quantité de personnages. Le tournoi est précédé de joutes et c'est dans le récit de la troisième de ces joutes qu'apparaît le mot *patois*. Le héraut annonce le chevalier Ferri de Sierk:

Ausiment crie comme beste Li hiraus en son faus patois. (19)

De cette première occurrence, on peut tout d'abord retenir l'association avec le domaine animal (comme beste) et l'adjectif faus. Ce dernier est la leçon du seul manuscrit de Mons (M), du début du XIVe siècle, manuscrit de base de l'édition. Le second ms. (O) est, ici, fautif. Le fragment de Reims (fin XIVe-début XVe s., R), qui ne mérite pas grand crédit, donne la forme fol. Pour John Orr (1963, 69), faus serait la forme picarde ou wallone de fols («fou»). Si tel était le cas, à patois serait simplement agrégée l'idée de folie. Mais dans l'hypothèse – qui reste préférable – où faus aurait le sens que nous lui connaissons en français, ce serait la «fausseté» qui serait ici liée au parler du héraut. Mais pourquoi? Peut-on essayer de savoir quelle réalité linguistique recouvre ici le mot patois?

Le Tournoi de Chauvency livre du multilinguisme médiéval un tableau relativement riche. À l'observer de près, on constate que (1) il existe pour l'auteur une forme référentielle de langue. À propos du ménestrel Henri de Laon, il est dit:

Si ne parloit mie breton Mais un françois bel et joli, Et si mot furent si poli, Si bien taillié et si a point Qu'il n'i avoit ne pou ne point De vens qui i fust mal apert.<sup>(20)</sup>

A contrario (2), lorsqu'un héraut s'exprime en dialecte picard, un ménestrel lui répond moqueusement en parodiant son parler chuintant:

«Chertez, il n'est pas perechous» Respont un menestréz signor. (21)

<sup>(18)</sup> Le Tournoi de Chauvency, éd. Maurice Delbouille, Liège, Vaillant-Carmanne / Paris, Droz, 1932.

<sup>(19)</sup> Éd. Delbouille 1932, 24, 682-683.

<sup>(20)</sup> Éd. Delbouille 1932, 37, 1062-1067.

<sup>(21)</sup> Éd. Delbouille 1932, 67, 2102-2103. Tirade en picard: 2095-2101.

Cette dévalorisation de l'altérité linguistique s'applique ici à cette réalité vraisemblablement sentie comme relativement proche, à l'intérieur du domaine d'oïl, qu'est le picard. Mais elle concerne aussi la sphère germanique, géographiquement proche (3). Le Tournoi de Chauvency est ainsi la première œuvre de langue française à mettre en scène le français «à l'allemande»(22). Comme le fait remarquer Maurice Delbouille, son éditeur, Jacques Bretel transcrit en effet «avec un soin curieux» le français très marqué par le système phonologique allemand, entaché de barbarismes et de solécismes, de l'Alsacien Conrad Warnier. Nombre des interventions de celui-ci déclenchent le rire(23).

Le *tÿois romant*<sup>(24)</sup> de Conrad Warnier est assurément un *faus roumanz* où l'adjectif a le sens de «faux», ou, comme il ressort d'un passage dans un texte contemporain dû à Girart d'Amiens, «de mauvaise qualité»<sup>(25)</sup>. Mais quel que soit le sens de l'adjectif, il est clair que le héraut, comme son maître, parle germanique et c'est bien en cela – M. Delbouille l'a bien vu<sup>(26)</sup> – que son parler mérite d'être appelé *patois*.

Pour cette première attestation, le sens, en accord avec le traitement du fait linguistique différencié dans l'économie de l'œuvre, est-il donc absolument péjoratif<sup>(27)</sup>? On ne peut l'affirmer avec une absolue certitude, mais il me semble que son emploi se définit par rapport à une forme de langue réputée supérieure (le *françois bel et joli*) et s'identifie donc à une altérité connotée non socialement<sup>(28)</sup>, mais linguistiquement. Notons, en tout état de cause, les notions associées de bestialité (indirectement, par le biais d'une comparaison) et, de façon explicite, de «fausseté».

<sup>(22)</sup> On peut consulter à ce sujet la thèse de Otto Damm, Der deutsch-französische Jargon in der schönen französischen Literatur, Berlin, E. Ebering, 1911.

<sup>(23)</sup> Éd. Delbouille 1932, resp. 4, 58-64; 11, 259-60; 32, 916; 110, 3427-3428.

<sup>(24)</sup> Éd. Delbouille 1932, 4, 68.

<sup>(25) «</sup>Comme de fausses armeüres», Girart d'Amiens, *Meliacin ou le Cheval de Fust*, éd. Antoinette Saly, Aix-en-Provence, CUERMA, 1990, 233, 6961.

<sup>(26)</sup> *Patois* au glossaire est glosé: «parler, sens péjoratif» 176b. Cf. aussi la note p. 152 («ce héraut, qui annonce Ferri de Sierk [Moselle, arr. de Thionville] est alsacien; de là son 'faux patois', son parler incorrect»).

<sup>(27)</sup> C'est ce qu'affirment Thomas 1953, 95 et Jodogne 1954, 125 qui, il est vrai, n'ont guère pris en compte les représentations attachées aux faits linguistiques dans l'œuvre. Pour Walther von Wartburg, dans le FEW, *faus* n'introduit pas le sens péjoratif, mais le souligne (*unterstreicht ihn*). Cf. aussi Orr 1963, 69, d'accord avec Delbouille.

<sup>(28)</sup> Encore que, comme le remarque Delbouille (1932, LX), Bretel éprouve à l'égard des hérauts une aversion marquée.

## 2. Brunet Latin (1303-1304)

Le Florentin Brunet Latin (it. Brunetto Latini, † 1294) a composé pendant son exil en France, entre 1263 et 1266, et en français, *Li Livres dou tresor*<sup>(29)</sup>. Cette vaste encyclopédie en prose nous est parvenue dans plus de 70 manuscrits. Dans le prologue, Brunet Latin justifie son choix linguistique:

Et se aucuns demandoit pour quoi cis livres est escris en roumanç, selonc le raison de France, puis ke nous somes italien, je diroie que ce est par .II. raisons, l'une ke nous somes en France, l'autre por çou que la parleure est plus delitable et plus commune a tous langages. (30)

Mais on lit dans certains manuscrits, dont le plus ancien date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la variante «selon la langue de France» et dans d'autres, remontant au plus tôt à 1303-1304, «selon le patois de France<sup>(31)</sup>», avec une variante *patrois*, relevée par Ménage<sup>(32)</sup>.

L'interprétation de ce court passage est délicate. Le mot *patois* n'apparaît, semble-t-il, qu'après la mort de Brunet Latin, sous la plume d'un scribe et il n'est guère aisé de distinguer le sens qui lui est donné. Contrairement à ce qu'affirment Thomas et Jodogne, on ne peut voir en lui une simple équivalence de *langue* et *raison*. L'écriture des variantes, au Moyen Âge, ne s'effectue pas par simple remplacement synonymique. Il n'est pas sûr non plus que *patois* signifie autant que *langue* ou *langage* (Thomas 1953, 94) dans la mesure où, comme le fait remarquer Orr, il convient d'abord de le rapporter à *roumanç*, qui désigne en domaine roman, en fonction de chaque situation, le vernaculaire local, dit aussi vulgaire, par opposition au latin. En ce sens, le membre de phrase qui nous intéresse pourrait se gloser «en vulgaire roman selon la forme particulière

<sup>(29)</sup> Li Livres dou Tresor, éd. Francis J. Carmody, Berkeley / Los Angeles, 1948, 
<sup>2</sup>Genève, Slatkine, 1978. Du passage de Brunet Latin en France, on sait fort peu de choses: on le signale à Arras, Paris et Bar-sur-Aube. Sur son choix linguistique, on se reportera aux contributions de Max Pfister, «Brunetto Latinis Livre du Tresor» et Pierre Swiggers, «Le Tresor de Brunetto Latini et l'usage du français», in Wolfgang Dahmen / Günter Holtus / Johannes Kramer / Michael Metzeltin / Wolfgang Schweickard / Otto Winkelmann (éd.), Schreiben in einer 
anderen Sprache. Zur Internationalität romanischer Sprachen und Literaturen,
Tübingen, Günter Narr, 2000, resp. 53-63 et 65-84, part. 73.

<sup>(30)</sup> Éd. Carmody 1948, 18.

<sup>(31)</sup> Ce sont les mss. F2 (1303-1304, «dialecte francien»), K (déb. XIVe, rares formes picardes et lorraines), P (déb. XIVe, dial. picard et wallon), P2 (milieu XIVe formes picardes), R (XIVe), C (XVe).

<sup>(32)</sup> Cette variante *patrois* n'est pas signalée par l'éditeur qui n'a pas eu accès à tous les manuscrits (éd. Carmody 1948, XLVI, n. 1).

de ce vulgaire (c-à-d selon le langage particulier qui se parle en France» (Orr 1963, 70)) ou «selon la variété de roman qui se parle en France». Mais une fois ceci constaté, il faut bien admettre que l'exégète, à moins de forcer le texte, ne peut guère aller au-delà. Inférer un éventuel «sens neutre» (Thomas, Jodogne, Orr) ou péjoratif (éventuellement en référence à la hiérarchie latin/vernaculaires, mais le texte n'en dit rien) relève de la spéculation et, dans l'ignorance où nous sommes des conditions d'écriture (quel scribe? où? pourquoi?), la prudence commande de suspendre le jugement en attendant que la science des textes réexamine le stemma des mss. afin de savoir s'il est absolument exclu que le mot vienne de Brunet, si ces manuscrits qui contiennent patois sont apparentés et d'où ils dérivent.

## 3. Un grand silence (1300-1450)?

Après ces deux premières apparitions, la moisson se fait pauvre pendant près d'un siècle et demi. Le recours au *Corpus de la Littérature Médiévale* qui rassemble près de 900 œuvres du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles<sup>(33)</sup> et la consultation des bases de données auxquelles j'ai eu accès<sup>(34)</sup> n'ont pas permis de faire apparaître d'occurrences de *patois*. Si le mot continue à exister, nous ignorons tout de son emploi du début du XIV<sup>e</sup> jusque vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Le *patois* semble, pour ce que j'en sais, en tout cas absent de la littérature et c'est là une absence qui reste à interroger.

#### 4. Florent et Octavien (première moitié du XVe siècle)

Le bref roman en octosyllabes, *Octavian*, datable de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, est à la base de la chanson de gestes *Florent et Octavien*. Composée en alexandrins, celle-ci a vraisemblablement été conçue peu après 1356, pour ses première et deuxième parties, et à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, pour la troisième et dernière partie. Cette version ancienne, établie, comme l'a montré Takeshi Matsumura, en domaine picard<sup>(35)</sup>, n'a pas été conservée, mais le texte de *Florent et Octavien* nous est parvenu par trois manuscrits (Paris, BnF):

- fonds fr. 1452 (A), d'une écriture de la première moitié du XVe siècle (francisation de la version antérieure);

<sup>(33)</sup> CD-Rom Champion Électronique, 2001.

<sup>(34)</sup> J'ai utilisé la base Frantext de textes médiévaux (22 textes, du IXe au début du XIIIe siècle, http://zeus.inalf.fr/bfm.htm) et la base Frantext de textes du moyen français (218 textes, du début du XIVe au début du XVIe siècle, http://zeus.inalf.fr/dmf.htm) de l'ATILF (UMR 7118 CNRS-Nancy 2 Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française).

<sup>(35)</sup> Takeshi Matsumura, «Des régionalismes dans Florent et Octavien», Études de Langue et Littérature Françaises, 58, 1991, 1-14.

- fonds fr. 12584 (B), copié par Druet Vignon en 1461 (dialecte picard);
- fonds fr. 24394 (C), daté de 1455-1456 (dialecte picard).

Dans la troisième partie de l'œuvre, Florent, l'un des deux héros, fils de l'empereur romain Octavien, est retenu captif par le roi sarrazin d'Ammarie:

Le roy a comandé a ces paiens turquoys
C'on admaine Florent; on le fit sans deloys;
Les mains avoit lïees de deux cordiaux estrois.
«Vray Dieu, ce dit Florent, qui fut mis en la croix,
Ayes pitié de m'ame, car morir je m'en voix,
Jamaiz ne reverray de Romme les conrroiz!»
Et le roy ly escrie molt hault en son patois:
«Faulx crestïen, dit il, molt m'avés fait d'annoiz,
Mon filz avés occis qui soubtenoit mes droiz.»(36)

Rien ne distingue la langue du roi sarrazin de celle du reste de l'œuvre. L'opposition ne se fait pas à un niveau strictement linguistique (entre langues, variantes ou registres), mais aussi sur un plan moral et religieux. Après que Florent a invoqué le «vray Dieu» des chrétiens, l'accusation de «faulx crestïen», proférée par le souverain musulman, ennemi de Florent, est annoncée comme infondée, injuste, par référence à la personnalité religieuse et à la moralité irréprochable du protagoniste chrétien. Le mot patois préjuge de l'irrecevabilité du discours du roi musulman.

#### 5. Jourdain de Blaye (av. 1455)

Une première version de la chanson de geste Jourdain de Blaye a été composée en décasyllabes à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle. Dans la première moitié du XVe siècle, ce texte fait l'objet d'une réécriture en alexandrins, principalement connue par deux manuscrits établis à partir d'une version antérieure (perdue): Paris, Arsenal, ms. 3144 (B) et Tounai (C, détruit en 1940, mais copié en 1928: T). À ces deux manuscrits est à nouveau associé le nom de Druet Vignon dont on suppose, en l'état actuel des connaissances, qu'il n'en a été que le copiste. Le ms. B est daté de 1455 et C de 1461 et il est logique de penser que leur modèle commun est antérieur à la date de 1455. Par sa langue, l'œuvre se rattache au nord du domaine d'oïl, et plus particulièrement, au domaine picard.

<sup>(36)</sup> Florent et Octavien. Chanson de geste du XIVe siècle, éd. Noëlle Laborderie, Paris, Champion, 1991, vol. 2, 540, 17136-17143. Édition établie sur la base du ms. A.

Le héros Jourdain de Blaye a pour ennemi, entre autres, Aubuïn qui tient la ville de Bordeaux. Celui-ci, dans un passage précédent, a été aux prises avec le fils de Jourdain, Gérard:

Bien se doute Aubuïn de Jourdain le courtois Et bien set s'il le tient, sur lui jetera lois; Moult bien li renderoit, ce dist en son patois, Les griez qu'a fait son fil, les maux et lez anois: A tel saint tel offrande!<sup>(37)</sup>

L'emploi du mot *patois* présente ceci de commun avec l'occurrence dans *Florent et Octavien* qu'il est attribué à un personnage tout négatif, moralement disqualifé, que Jourdain de Blaye ne tardera pas, d'ailleurs, à tuer.

#### 6. Le Pastoralet (entre 1422 et 1425)

Un manuscrit unique (Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 11064) conserve *Le Pastoralet* qu'on peut dater entre 1422 et 1425. L'auteur dont on ignore absolument tout est un Picard (région de Saint-Pol). L'œuvre relate, sous la forme d'une pastorale, les démêlés entre Bourguignons et Armagnacs. Les protagonistes sont transposés dans un monde de bergers. L'auteur loue la vaillance aux armes des Bourguignons qu'il appelle «Léonois», opposés aux «Florentinois» (armée de Charles VI) et aux «Panalois» (les Anglais):

Car Florentinois sans arroy,
Au mains pluisiours, voelent fuïr,
Et Panalois aprés suïr;
Mais Lëonois miex voelent rendre
L'ame ou champ que la fuite emprendre.
Chacun d'eulz de ferir s'amort
Sans espargnier jusqu'à la mort.
Tant s'y proevent les bons pratois
Que bergier d'estrange patois
Ne perdent pas poy a l'estour,
Mais maint y sont mort sans retour. (38)

À l'opposition militaire (Léonois vs Florentinois et Panalois) correspond une dichotomie dont les éléments sont empruntés au monde pastoral: d'un côté les «bons pratois», les Léonois-Bourguignons, de l'autre les «bergier d'estrange patois», ces ennemis qui ne perdent pas peu («pas poy») dans la bataille, puisqu'ils passent de vie à trépas. L'allusion à l'«estrange

<sup>(37)</sup> Jourdain de Blaye en alexandrins, éd. Takeshi Matsumura, Genève, Droz, 1999, vol. 2, 662, 17127-17131.

<sup>(38)</sup> Le Pastoralet, éd. Joël Blanchard, Paris, PUF, 1983, 204, 6586-6596.

patois» des bergers renforce la confusion entre la réalité militaire et la fiction pastorale: il relève de l'expérience commune que le *patois* des bergers puisse être perçu comme *estrange* par les protagonistes positifs, ces Léonois-*pratois* qualifiés de *bons*. L'opposition se fait peut-être selon des critères linguistiques (l'*estrange patois vs.* la langue des *bons pratois*), mais rien, dans le texte, ne permet de l'affirmer avec certitude.

## 7. Pierre de Hauteville (av. 1441)

On attribue à Pierre de Hauteville (1376-1448), auteur dont l'activité est signalée à Tournai et à Lille, plusieurs œuvres dont l'*Inventaire des biens demourez du decés de l'amant trespassé de dueil*, rédigé avant 1441. Le texte en est connu par deux manuscrits conservés à la Bibliothèque Vaticane (B, ms. Reg. 1363; C, ms. Reg. 1720). Il s'agit d'une mise en forme poétique de l'inventaire après décès de l'Amant décédé. Dans l'énumération des *realia* figure une «cage a oiseaulx»:

Ces povres bestes lors debiles Pleurans jusques au descongnoistre Chantoient en leur patois vigiles Pour la mort de leur feu bon Maistre. (39)

Par cette attestation, on voit pour la première fois, à notre connaissance, patois s'appliquer à une réalité non-humaine, celle des bestes. Le mot patois signale une production langagière et phonatoire, le chant des oiseaux, qui reste, pour l'essentiel, opaque aux humains. Cette occurrence est à rapprocher de celles qu'on trouve dans Perceforest (9a) qui lui est, selon toute apparence, à peu près contemporaine, et surtout dans le Roman de la Rose (14).

## 8. Jean Régnier (1432? 1449)

Jean Régnier, bailli d'Auxerre en 1424, est fait prisonnier par les Français et reste détenu à Beauvais (janvier 1432-mai 1433). C'est là qu'il aurait rédigé *Le Livre de la Prison* qui retrace sa captivité. Ce texte ne nous est connu que par une impression de 1526<sup>(40)</sup> (*Les Fortunes et adversitez*, Paris, Jean de la Garde) et il est tout à fait probable qu'il ait fait l'objet d'une rédaction, au moins en partie, postérieure à la période d'emprisonnement, difficile cependant à situer précisément dans le temps<sup>(41)</sup>.

<sup>(39)</sup> Rose M. Bidler, «La Complainte de l'amant trespassé de dueil. L'Inventaire des biens demourez du decés de l'amant trespassé de dueil de Pierre de Hauteville», Le Moyen Français, 18, 1986, 52, 68-72. Le ms. C porte «leurs patois».

<sup>(40)</sup> Cette impression tardive oblige à la prudence, *patois* ayant pu remplacer un mot de deux syllabes.

<sup>(41)</sup> La seconde partie du recueil est composée de pièces écrites entre 1433 et 1465 environ.

Régnier a. Dans une complainte, Régnier cite une maxime lombarde:

Le Lombard dit en ung commun langage: *Homo morto, amico perdito,*Oublié est, tant soit de grant lignage,
On n'y attend ne *quarto* ne *quinto*.
Puis dist après en son patois sauvage: *Homo* en peison *non* est *comisuto*<sup>(42)</sup>

Le patois sauvage s'oppose nettement au commun langage. Celui-ci correspond plus ou moins au toscan du XVe siècle, il est commun dans la mesure où la langue des Tre Corone (Dante, Boccace, Pétrarque) fait alors office de standard en émergence. Le patois désigne, lui, un énoncé de type dialectal donné comme reposant sur une base qui se donne pour du lombard, même s'il semble bien difficile d'attribuer avec certitude à ce dialecte des formes comme peison ou comisuto<sup>(43)</sup>. Régnier applique à la situation italienne les critères dont on peut penser qu'il les eût appliqués à la situation française: standard versus dialecte.

Régnier b. Dans le «Conte en vers composé le 28 octobre 1449 environ et adressé par le bailli à son neveu Guillaume de Monbléru», Jean Régnier se livre à l'éloge topique du silence:

Audi, vade, vide, tace
Entendez se scavez l'usage,
Se tu vis vivere pace,
Qui ainsi fait c'est fait de sage.
Et l'on dist en nostre langage:
Trop parler nuict, trop grater cuyt;
Ce n'est pas un patois sauvage,
Tant grate chievre que mal gist. (44)

Au niveau linguistique, la déclaration se fait en deux temps, d'abord en latin dans les quatre premiers vers, puis *en nostre langage* par la suite. Le *patois* est mentionné mais n'apparaît pas en tant que tel. Il s'agit simplement de formuler une autre variante de la maxime française «*Trop parler nuict, trop grater cuyt*» située dans un registre moins général, plus trivial (*«Tant grate chievre...»*). Mais cette seconde maxime, il importe à l'auteur

<sup>(42)</sup> Les Fortunes et adversitez, éd. Eugénie Droz, Paris, Champion, 1923, «Livre de la Prison», 138, vv. 3909-3916.

<sup>(43)</sup> Ces deux formes, selon les renseignements que m'a aimablement communiqués Federico Spiess, ne présentent aucun élément phonétique qui permette d'affirmer qu'il s'agit bien du dialecte lombard, à moins de voir dans la forme *peison* une erreur de transcription pour *preson*. Ce qui compte, semble-t-il, c'est l'expression et l'apparence d'une différence linguistique, hors de tout souci d'exactitude.

<sup>(44)</sup> Éd. Droz 1923, 198, vv. 353-360.

de la faire accepter comme s'imposant par la force de la vérité qu'elle recèle. «Ce n'est pas un patois sauvage» revient à dire, dans ce contexte, «ce n'est pas quelque chose d'incompréhensible, ni d'absurde que d'affirmer ...». Par ricochet, le patois paraît lié à l'inintelligible, à ce qui est dénué de sens et de vérité. Comme dans l'occurrence précédente (Régnier a), le patois est associé à la sauvagerie, nous menant ainsi, par les bois et les forêts, dans l'univers de l'horrible et grossière ruralité.

# 9. Perceforest (milieu du XVe siècle)

Le très vaste roman de *Perceforest* aurait été composé entre 1337 et 1344 par un clerc hennuyer, vraisemblablement à la louange de Guillaume Ier de Hainaut. Il a obtenu un grand écho à la cour de Bourgogne et c'est là, selon Gilles Roussineau, l'éditeur de sa *Quatrième Partie*, qu'un exemplaire ancien aurait été découvert et recomposé au milieu du XVe siècle par un écrivain attaché à la cour bourguignonne<sup>(45)</sup>. Le seul manuscrit de la version longue a été copié par David Aubert pour Philippe le Bon en 1459-1460 (C) mais il existe aussi deux manuscrits d'une version courte: l'un (A) commandé entre 1470 et 1475 pour le chambellan du duc, Louis de Bruges, l'autre (B) exécuté entre 1471 et 1477 pour Jacques d'Armagnac. Le mot *patois* figure, pour les trois occurrences ci-après citées, dans la copie de David Aubert (C) et on le lisait donc vraisemblablement dans la source commune aux versions longue et courte, datable du milieu du XVe siècle<sup>(46)</sup>.

Mais on ne peut remonter au delà. Comme l'a souligné Kurt Baldinger<sup>(47)</sup>, toutes les recompositions dont le texte a fait l'objet interdisent de se fonder sur la date de composition pour juger des faits de langue. L'œuvre porte en effet, de toute évidence, bien plus la marque du XVe siècle que des époques antérieures. Le mot *patois* apparaît trois fois dans la *Quatrième Partie*.

Perceforest a. Le narrateur rencontre une troupe de singes qui manifestent l'intention (faisoient contenance) de le tuer:

Au point que ces singes me avironnoient il estoit haulte nonne, sy perceus venir de la forest une mervilleuse singesse, grande et laide sans

<sup>(45)</sup> Perceforest. Quatrième partie, éd. Gilles Roussineau, Genève / Paris, Droz, 1987, 2 vol., ici I, p. XIX.

<sup>(46)</sup> D'après les renseignements transmis par Gilles Roussineau.

<sup>(47)</sup> Kurt Baldinger, «Beiträge zum Wortschatz des *Perceforest* (ca. 1340-ca. 1450)», *Zeitschrift für romanische Philologie*, 104, 1988, 259-263. Au XVIe siècle, il y a eu deux éditions identiques, toutes deux parisiennes, du *Perceforest:* Galliot du Pré, 1528 et Gilles de Gourmont, 1531.

comparoison, et la suivoient tant de singes que sanz nombre; et pour se, se a celle fois si je fus esbahis, n'en aiés merveilles, car ilz faisoient contenance en leurs patois de moy mettre a mort. (48)

Thomas et Orr s'accordent pour voir en ce patois des singes une «attitude, un comportement», un «langage par gestes», alors que Jodogne tient pour une «façon de parler». Le fait est qu'on ne voit pas pourquoi les singes ne produiraient pas, en même temps qu'ils manifestent leur intention, un son vocal incompréhensible pour les oreilles humaines, mais évoquant la parole articulée. Le patois s'applique simplement dans ce cas à la langue des animaux, à moins que... il ne s'agisse pas tout à fait de cela. Le sens, relevé par Godefroy pour *faire contenance de* «manifester l'intention de» ne renvoie pas expressément, en effet, à un acte de parole. Si communication il y a, au sens où un message est effectivement délivré par les singes, elle peut largement se cantonner dans le domaine du non-verbal. Dans ce cas, *en leurs patois* signalerait non un acte de parole (mimée, singée), mais plus largement un *acte* dont l'auteur soulignerait l'aspect grossier, sauvage (cf. *patois sauvage*, Régnier a et b), menaçant.

Perceforest b. Le jeune Passelion cherche à ouvrir un coffre:

Passelyon, qui fut moult joyeux du beau coffre, se sey au plus pres, puis encommença a grauer des dois a la serrure pour l'ouvrir. Et quant il vey qu'il n'en pouoit venir a chief, adont il se commença fort a courrouchier, et disoit en son patois, tant hault qu'il fut plainement entendu: «Laissiez moy icy ens!». Alors dist la nourrice: «Seigneurs, que vous samble il qu'il soit de faire, veu les parolles du jeune enfant?»<sup>(49)</sup>

Ce patois-là sonne bien français. Et pour cause, car ce qu'il désigne – et que rend intelligible au lecteur le narrateur – semble recouvrir la langue des enfants.

Perceforest c. Le narrateur explique une forme difficilement compréhensible par un état de langue ancien:

L'endemain Gaudine lui apporta son filz qu'il regarda mout voulentiers et le baisa pluiseurs fois, puis demanda a Gaudine comment il estoit nommé. «Sire, dist elle, je l'ay nommé Norhot. (C'estoit a dire, au patois d'adont, accusement de cheval). (50)

<sup>(48)</sup> Éd. Roussineau 1987, I, 65, 1936-1943. L'éditeur suit Orr et glose «dans leurs attitudes, leur comportement» II, 1144 et 1367. Le ms. C, f° 41r°, donne «car ils faisoient contenence en leur patois pour me mettre a mort» (communication de Gilles Roussineau).

<sup>(49)</sup> Éd. Roussineau 1987, I, 269-270, 420-431.

<sup>(50)</sup> Éd. Roussineau 1987, II, 884, 199-208.

Le patois correspond à un état antérieur de la langue. Langue d'autrefois, il doit être traduit, glosé, pour être compris. C'est de la vieille langue.

- 10. Philippe Bouton (1454?): «Et l'apelle on, en bon patois, la gueue», Courouau 2005, 45-46.
  - 11. Georges Chastellain (v. 1461) et Jean Molinet (entre 1463 et 1507)

Restons dans les États de Bourgogne et passons à la cour. Georges Chastellain (1405 ou 1415-1475), élogieux chroniqueur du duc Philippe le Bon, rapporte le siège de la ville d'Utrecht (1456) par les troupes bourguignonnes et la défense qu'organisent les ennemis:

Toutevoies, en leur patois, il sembloit bien à cestes gens routiers qu'ils garderoient bien ces forts, et que ce qu'ils tenoient, estoit imprenable [...]. Par quoy, l'orgueil leur estoit si grant par un espasse que de roy, ne d'empereur ne leur estoit que bien à point, et ne s'y accomtoient riens. [...]; car estoit ce qu'ils quéroient, comme compagnons de légère sorte venus de pays estrange, qui n'avoient que perdre. (51)

On ne peut exclure que le mot *patois* renvoie ici à une altérité linguistique, en l'occurrence, néerlandophone. Mais il s'agit aussi (les deux interprétations n'ont rien d'exclusif) peut-être d'une allusion ironique, du type de celle relevée par von Wartburg dans le FEW à propos de *en son patois* qu'il rapproche de *en son latin*, à une façon de penser (*sembloit*) jugée infondée (ou plutôt fondée sur une illusion), incompréhensible, étrangère-étrange (*compagnons de légère sorte venus de pays estrange*). Où l'on voit réapparaître le sème de la «fausseté».

Jean Molinet (1435-1507), l'assistant de Chastellain à partir de 1473, dans une ballade consacrée à l'éloge de la poésie que nous appelons celle des Grands Rhétoriqueurs, stigmatise les poètes ignorants:

Humblesse blesse agneau qui se humilie Dessoubz vielz loups, plus pelez que basanne, Qui pour leur roy, plain de contumelie, En leur patois couronnent un bas asne; [...] Persuader par prosopopee, Bien rebarbant barbarisme prophane, Corroborer la zomothopee Recalcitrant soloëcisme orphane, Cimbalisier tant que nimphe oreade,

<sup>(51)</sup> Chronique, livre IV, chap. XXVII, «Comment les Brederode et les gens d'Utrecht s'estoient mis en deffense», éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-1866, t. III, 331.

Nereide, driade ne pleiade; Impression soit meteororicque Ou mainte fleur aultre de rhetoricque Semer devant bestiaire naissance, C'est fruict perdu qui en devenra ricque, Son serf seray plain d'humble obeissance.

Vous orateurs, par dictier rigmaticque, Servés du puy le prince a sa plaisance, Mais tout suspens de muse enigmatique, Son serf seray plain d'humble obeissance. (52)

La pièce s'ordonne autour de deux camps opposés: il y a, d'une part, au sommet de l'échelle des valeurs, la poésie, fleur aultre de rhetoricque, construction langagière complexe, muse enigmatique et, de l'autre, au bas, le domaine de la simplesse, du barbarisme prophane, du soloëcisme orphane. Le patois, dans cette hiérarchie, représente le langage de l'ignorance: les vielz loups, ces poètes à la pauvre langue prosaïque (plus pelez que basanne) s'attachent à la bassesse vulgaire (bas) et au non-savoir (asne). La distribution s'effectue en fonction de critères d'intelligibilité, mais inversés: est réputé patois ce qui est simple, bas, ignorant par rapport à (ou plutôt en opposition avec) ce qui est institué comme référence et modèle poétique, la poésie-rhétorique de type complexe.

# 12. Les Cent nouvelles nouvelles

Avec cette œuvre, nous restons dans le duché de Bourgogne. Son auteur que l'on peine encore à identifier avec certitude appartient au milieu des écrivains-copistes de l'entourage du duc Philippe le Bon, dédicataire du volume composé entre 1456 et 1467, mis sur manuscrit dans les années 1480-1490. À un moment donné, un personnage, un paysan, invite son entourage à faire bonne chère chez lui:

Nostre Champenois, après ces armes desus dictes, devint ung pou plus gentil compaignon qu'il n'estoit par avant; et luy vint en courage, puis que sa femme restoit en santé, qu'il semondroit a disner ung jour ses parens et amys et le pere et la mere d'elle, ce qu'il fist; et les servit grandement en son patoys, a ce disner, faisoit tresbonne et joyeuse chere. On buvoit a luy, il buvoit aux aultres. (53)

<sup>(52)</sup> Les Faictz et Dictz, Paris, éd. Noël Dupire, 1936-1937, t. II, «Poésies familières», LXIII, 855-856. Cette ballade, difficile à dater, figure dans le ms. A (début du XVIe), B (ca. 1520) et C (1526), ainsi que dans l'édition imprimée (Paris, J. Longis) de 1531. Cf. Noël Dupire, Étude critique des manuscrits et éditions des poésies de Jean Molinet, Paris, Droz, 1932.

<sup>(53)</sup> Cent nouvelles nouvelles, éd. Franklin P. Sweetser, Genève, Droz / Paris, Minard, 1966, XX, 137, 194-202 (cf. éd. Pierre Champion, Paris, 1928, II, 66).

Thomas a proposé de voir dans cette scène des «toasts portés par l'hôte à ses invités», donc une activité de parole. La glose du second éditeur, F. P. Sweetser, «langage d'un paysan» va dans le même sens: à patois est bien lié le sème de la ruralité, auquel on pourrait ajouter celui de l'élocution familière, réduite à un cercle étroit (ses parens et amys et le pere et la mere d'elle). On n'aurait cependant garde d'oublier que Godefroy a proposé «à sa façon», traduction commode, qui ne tient, certes, guère compte du contexte communicationnel (le repas comme lieu de parole), mais qu'on ne saurait aussi complètement exclure, à condition de considérer l'appartenance sociale du personnage décrit au peuple des rustres. À l'appui de l'interprétation de Godefroy, on notera que le verbe servir ne fait guère référence à une quelconque activité phonatoire. La locution en son patois équivaudrait donc, dans ce cas, à la notation d'une manière, d'un certain type comportemental réputé rustre.

## 13. Jean de Roye (1478)

Le Parisien Jean de Roye (ca. 1425- av. 1495) passe pour l'auteur de la chronique dite *Chronique scandaleuse de Louis XI*, rédigée jour après jour entre 1460 et 1479. Dans une scène datable de 1478, on voit une troupe de femmes prendre violemment la défense d'un prédicateur:

Plusieurs femmes y alloient curieusement de nuict et jour qui se garnissoient en leur patois de pierres, cendres, cousteaulx mucez et autres ferrements et bastons pour frapper ceulx qui luy vouldroient nuyre ou empescher sa dicte predication, et luy disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ilz mouroient avant qu'esclandre luy advint.<sup>(54)</sup>

Plusieurs interprétations, non dénuées d'imagination, ont été proposées pour ce passage difficile. La Curne de Sainte-Palaye, repris par Littré, y voient le sens de «localité» – sauf que la scène se déroule à Paris! Thomas propose «manière d'agir» d'où «on peut glisser facilement [sic] jusqu'à «manière» tout court». Pour Jodogne, il y a là un homonyme: c'est une «pièce du vêtement servant de poche» (destinée, si on le suit en relisant le texte, à contenir des pierres, des cendres, des couteaux, des bâtons?). Aucune de ces explications ne paraît bien convaincante. Le mot patois correspond-il à un acte langagier? On peut bien imaginer que tout en se munissant d'armes les femmes parisiennes ne restent pas muettes et la scène est bien centrée sur la légitimité et la défense de la parole (sa dicte predication, luy disoient). Mais à ce compte-là, on s'explique mal la

<sup>(54)</sup> Le Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de chronique scandaleuse. 1460-1483, éd. Bernard-Édouard de Mandrot, Paris, Renouard, 1894-1896, II, 70-71 (cf. la leçon du ms. BnF fr. 5062 dans Thomas 1953).

position syntaxique du groupe *en leur patois*. Pour sortir de l'aporie, une solution consisterait à voir dans cette locution une référence au comportement déviant des Parisiennes, s'attribuant, contre le schéma social dominant, des armes, attribut de la masculinité, de surcroît peu conformes aux règles de la lutte armée (*cendres*, *cousteaulx*, *ferrements*, *bastons*) telle qu'elle se pratique dans les métiers de la guerre. Comme dans l'occurrence précédente, *patois* ne recouvrirait pas un acte de parole, mais un acte tout court dont il s'agit de noter ce en quoi il n'est pas conforme avec une pratique générale, normale.

#### 14. Le Roman de la Rose (1481)

On sait que la rédaction du *Roman de la Rose* est intervenue au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans la partie attribuée à Guillaume de Lorris, on lit à propos du chant des oiseaux:

Grant servise douz et plaisant Aloient li oisel faisant; Lais d'amors et sonnés cortois Chantoit en son patois Li uns en haut, li autre en bas.

La date ancienne de composition a pu un temps faire croire qu'on avait là la plus ancienne attestation<sup>(55)</sup>. Or, cette variante n'apparaît qu'avec les premières éditions imprimées, à partir de 1481. Auparavant, il semblerait que le vers 704 corresponde plutôt à la leçon retenue par l'édition historique de Langlois: «Chantoient en lor sirventois»<sup>(56)</sup>.

Quoi qu'il en puisse être, deux choses sont sûres. D'abord, la variante «en son patois» s'impose à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans (toutes?) les éditions imprimées<sup>(57)</sup>. D'autre part, il convient de noter que le mot *patois* s'applique au langage d'une partie du règne animal, les oiseaux.

<sup>(55)</sup> Bloch 1932, II, 134 a; Dauzat 1938, 245, sur la foi des éds. Méon 1814 et Michel 1864.

<sup>(56)</sup> Roman de la Rose, éd. Ernest Langlois, Paris, Firmin-Didot, t. II, 1920, 37. Pour ce vers, Langlois ne signale aucune variante dans les manuscrits pris en compte.

<sup>(57)</sup> Tel est le cas dans les éditions que j'ai consultées: Paris, Vérard, 1490, s. n., 1493. Ces éditions ont été décrites par Francis William Bourdillon, *The Early Editions of the Romance of the Rose*, London, 1906, mais on ignore à ce jour à partir de quel manuscrit elles ont été réalisées. F. Bourdillon (1906, 151) envisage une version ancienne, alors qu'Ernest Langlois (*Les manuscrits du* Roman de la Rose. *Description et classement*, Lille, Tallandier / Paris, Champion, 1910) tient pour un manuscrit du XVe siècle. Le succès de l'œuvre est considérable dans le premier XVIe siècle puisqu'on compte vingt éditions de 1481 à 1538.

15. André de La Vigne (apr. 1495, 1508)

15a. Les renseignements dont on dispose sur la vie d'André de La Vigne avant qu'il n'accompagne en 1494 le roi Charles VIII dans son expédition de Naples ne sont pas légion. Dans ce *Voyage de Naples*, il rapporte la publication par le pape d'un acte d'absolution:

Aprés le pape, troix cardinaulx bien sages La publierent encore a haulte voix Pour mieulx l'entendre, en trois divers langaiges: Premierement en latin, en françoys, Et le troisiesme sans plus en leur patoys. (58)

Des trois divers langaiges, deux ne nous surprennent guère: le latin papal et le français royal apparaissent à leur place, nommément désignés. En revanche, la réalité linguistique que recouvre le patoys des trois cardinaux ne peut être que de l'italien. Rien n'indique que La Vigne ait présent à l'esprit l'écart qui oppose dans la péninsule le toscan et les scriptæ localement marquées<sup>(59)</sup>. Bien plus sûrement, il s'agit pour lui de noter une opposition entre «vraies» langues (celle du pape, le latin, celle du roihéros, de l'auteur et du lecteur, le français) et quelque chose qui ne reçoit pas d'autre nom que patoys, sans plus.

André de La Vigne *b* (apr. 1508): «En mon patoys je pence estre aussi fine», Courouau 2005, 46-47.

- 16. Sotties et farces (fin du XVe siècle): a) «J'entens ung petit son patois» (Sottie des coppieurs et lardeurs, av. 1488); b) «Je l'entens à vostre patoys» (Farce nouvelle tresbonne et fort joyeuse du Capitaine Mal en Point, entre 1480 et 1492); c) «En mon patois et en mon sens rustique» (Farce Nouvelle de l'Ordre de Mariage et de Prebstrise): Courouau 2005, 47-49.
- 17. La lumiere des crestiens, que doivent scavoir toutes gens, soit en latin ou en françois ou chascun selon son patoys (début du XVIe siècle): Courouau 2005, 49-50.
- 18. Guillaume Crétin (début du XVIe siècle): «Mais toutesvoyes si vueil je bien reprendre / En mon patoys tous les points que vous avez dictz», Courouau 2005, 51.

<sup>(58)</sup> Le Voyage de Naples, éd. Anna Slerca, Milano, Vita e pensiero / Università Cattolica del Sacro Cuore, 1981, 138, vv. 3980-3989.

<sup>(59)</sup> Au XV<sup>e</sup> siècle, du reste, ces différentes *scriptæ* se dépouillent précisément de leurs marques locales et tendent à se rapprocher du toscan, v. Claudio Marazzini, *La lingua italiana. Profilo storico*, Bologna, Il Mulino, (1994), 32002, 249.

- 19. Maximien (1508): «Ung droit chartier l'entend en son pathoys»: Courouau 2005, 51-52.
- 20. Éloy d'Amerval (1508): «Leurs beufs pourtant en leur patois /N'en sont pas marris touteffois», Courouau 2005, 50-51.
  - 21. Guillaume de La Perrière (1539)

L'historien toulousain Guillaume de La Perrière (1499-1544) consacre ses *Annalles de Foix* (1539) au comté de Foix et à la dynastie régnante des Foix-Béarn-Navarre. Il s'inspire pour cela largement de deux chroniques rédigées en occitan, celle d'Arnaud Esquerrier (milieu du XVe siècle) et de celle du cordelier Miègeville (début XVIe siècle) (60). À l'occasion d'une anecdote relatant un conflit entre Gaston Phébus et le chevalier Guilhem Ferriol, il cite un poème en occitan:

Cestuy mossen Ferriol avoit souventeffoys faict grosse diligence de prendre ledict Phebus. Et depuys disent les villageois de Foix, se voulant mocquer dudict mossen Ferroil en leur vulgaire patoys, lequel jay bien voulu ycy exprimer: jouxte la foy de mon original auquel jay trouve comme sensuyt.

Mossen Ferriol

Be se devia donna gran dol [...](61)

Il n'est pas aisé de distinguer si *patoys* fait ici office d'apposition ou s'il s'agit d'un emploi adjectivé. Ce *vulgaire patoys* désigne, en tout cas, une forme de langue aux contours sociaux nettement identifiés (les «villageois de Foix», *i.e.* le peuple (*vulgaire*) rural). En même temps, il témoigne d'une vision hiérarchisée des deux langues en présence. À celle, ancienne, occitane, des chroniques fuxéennes, qualifiée dans l'épître liminaire des *Annalles* de «langue originelle vulgaire, biarnoise, barbare, rude et mal polie» s'oppose celle, actuelle, française, du patricien toulousain. Le *vulgaire patoys* est à la fois langue du peuple rural, de l'avant et de l'ailleurs (le Béarn)<sup>(62)</sup>.

<sup>(60)</sup> Chroniques éditées par Henri Courteault et Félix Pasquier, Chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville, Toulouse / Foix / Pau / Paris, Gadrat, 1895.

<sup>(61)</sup> Annalles de Foix, Toulouse, Nicolas Vieillard, 1539, f° XXXVII r°-v°.

<sup>(62)</sup> À première vue, rien dans la langue des chroniques d'Arnaud Esquerrier et de Miègeville ne permet d'inférer une localisation béarnaise ou même gasconne. À un autre niveau, il convient de noter que, à côté des déclarations dévalorisantes sur la langue de ces chroniques, La Perrière introduit les quelques citations en occitan dont il émaille son texte sur un ton plus neutre: «vulgairement» (IIr°), «au langage vulgaire du pays» (VIIIr°), «en son gascon naturel» (XLIr°), «en langaige biarnoys» (LXIXr°).

- 22. Bonaventure des Périers (1544): «Les pedagogues [...] mourmonnerent contre nous je ne scay quoi en leur patois», Courouau 2005, 52-53.
- 23. Nicolas Martin (1555) et l'application au francoprovençal: «Parquoy voiant tant de Seigneurs Francoys / Prendre plaisir au langage patois» (23a); «Noelz en Savoysien ou Patois» (23b); «le langaige patoys dudict pais n'est entendu par lesdicts illustres senats» (23c): Courouau 2005, 53-55.
- 24. Gabriel de Marcillac (apr. 1562): «les notaires ignorans, redigeoyent leur intention en leur Patois mauvais Latin», Courouau 2005, 55-56.
  - 25. Philippe d'Alcripe (ca. 1580)

Philippe d'Alcripe (pseud. de Le Picard, 1530/1-1581), moine normand, est l'auteur de La Nouvelle Fabrique des excellents traicts de verité<sup>(63)</sup>, ouvrage de contes facétieux, dans la lignée de Rabelais ou de Bonaventure des Périers. Le conte XLIV met en scène un jeune homme qui, pour aider des enfants à mettre la main sur un nid d'hirondelles placé dans une cheminée, émet un rot tellement puissant que le nid finit par tomber. Les enfants lui expriment leur gratitude:

Au moyen dequoy les petits garçons eurent leurs arondes, et à leur patois remercierent l'homme, luy disant: «hau! Monsieur le rotteur, à Dieu et grand mercy, jaque mesque nous trouvons encor des nids, vous nous les vendrez abbatre, ô vere».(64)

L'éditrice du texte, Françoise Joukovsky, interprète le mot comme une marque de l'enfance et c'est bien le sens de *patois*. Car même s'il ne faut pas nécessairement voir dans cet énoncé ce qu'elle appelle une «formule absurde», il est clair que *patois* des enfants apparaît peu normé. Il est bien difficile, par exemple, de donner un sens à l'hapax *jaque*. La forme *mesque* («lorsque») ne peut aucunement représenter un trait dialectal normand

<sup>(63)</sup> La Nouvelle Fabrique des excellents traicts de verité. Livre pour inciter les resveurs tristes et melencholiques à vivre de plaisir, éd. Françoise Joukovsky, Paris / Genève, Droz, 1983. La date de la composition est difficile à établir. Selon G.-A. Pérouse, elle se situerait entre 1575 et 1578, mais selon Fr. Joukovsky à une date antérieure. Du Verdier et La Croix du Maine donnent une édition en 1579, non attestée autrement, on signale une édition (perdue) entre 1580 et 1586, une autre vers 1612 (avec doutes) et une entre 1602 et 1611, v. éd. Joukovsky 1983, LXXXIX-XC. Sur la langue d'Alcripe, v. Volker Mecking, Wortgeschichtliche Untersuchungen zu Philippe d'Alcripe's 'La nouvelle Fabrique' (ca. 1580), Tübingen, Niemeyer, 1993, notamment sur les régionalismes, 188-189.

<sup>(64)</sup> XLIV, «D'un honorable Rotteur», éd. Joukovsky 1983, 93.

puisque le français connaît jusqu'au XVIIe siècle des formes graphiées *mais que* avec les sens de «lorsque» et «pourvu que». Tout au plus, *vere* pourrait passer pour dialectal si on ne rencontrait ailleurs dans l'œuvre les graphies *voire* ou *veoire*. En fait, ce *patois* ne désigne pas une forme régionale d'expression qui serait le dialecte normand<sup>(65)</sup>, mais bien plutôt un langage non conforme à celui des adultes.

26. Noël Du Fail (1585), 17a: «la plus grande finesse qui soit en ce monde est, aller rondement à la besongne, parler son vray patois et naturel langage»; 17b: «en disant selon le patois du pays, *Palle va olu*», première référence à une entité territoriale: Courouau 2005, 57-58.

# 27. Étienne Tabourot des Accords (1572)

Par l'attention qu'il porte au fait linguistique différencié, le Bourguignon Étienne Tabourot (1549-1590) mérite de figurer aux côtés de Rabelais et Des Périers. De ses origines bourguignonnes et de ses études à Toulouse, il a gardé le goût pour les parlers locaux comme le dialecte bourguignon et l'occitan, très présents dans ses *Bigarrures* (1572, 1583, 1585, 1588)<sup>(66)</sup>. Mais alors que son œuvre est si riche de notations relevant de l'altérité linguistique, en trois occasions seulement il emploie le mot patois.

Tabourot a. C'est d'abord, appliqué à une réalité linguistique située hors du royaume, pour désigner le parler lombard:

Un couard de Lombardie, la maistresse duquel avoit nom Giovanella, portoit un joug, qui s'appelle en son patois Giove, pour Giogo, & deux anneaux en Italien, Annella. Estoit-ce pas trouver s'amie ingenieusement, & la porter avec luy sans enchantement? (8r°)

Le lombard est *patois* (individualisé, *son*) par référence à une forme normée (*italien*).

Tabourot b. Une gentilhomme bourguignon se rend à la cour pour solliciter une charge de François I<sup>er</sup>. Le roi est en train d'essayer des brodequins:

Un certain s'estant retiré devers le grand Roy François, pour estre pourveu d'un estat des Finances: Le Roy, auquel lon essayoit lors des botines, qu'on surnommoit des brodequins, interrogea plusieurs assistans, comme on les pourroit appeller en Latin: Entre lesquels ce financier

<sup>(65)</sup> D'après les précieuses indications transmises par Jean-Paul Chauveau. Sur *mais que*, cf. FEW VI/1, 30b et *vere* FEW XIV, 330a.

<sup>(66)</sup> Les Bigarrures du Seigneur des Accords, éd. Francis Goyet, Genève, Droz, 1986, 2 vol. [éd. de 1588].

se hazarda de dire, Sire, c'est, à mon advis, *Brodequineus*. Car notez qu'il estoit Bourguignon, & prononçoit *eus* au lieu d'*us*. Le Roy tout esbaudy du plaisant patois Bourguignon Latinogotisé, exclama en soubriant: Foy de Gentilhomme il dit vray, car ces brodequins sont neufs. Et veu l'admirable subtilité de ce grand Latinisateur, il le declara tresdigne de l'estat qu'il pretendoit. (44v°)

Une lecture superficielle de cette anecdote pourrait laisser penser que le roi se moque du gentilhomme qui sent sa province (esbaudy, plaisant, soubriant). Mais ce serait-là méconnaître notre Tabourot. Commençons par remarquer que le Bourguignon ne s'exprime pas en dialecte devant le monarque, il se contente d'imprimer une marque locale à une forme latine. La solution qu'il propose à la question royale (brodequineus) est à la fois française – latinogotisée selon la théorie linguistique de Tabourot – (brodequin-) et bourguignonne (-eus). C'est ce «marqueur» bourguignon qui fait la différence et autorise l'emploi du mot patois, substantif auquel s'agrègent les qualificatifs localisants. La solution du gentilhomme est doublement du patois: car elle se base sur quelque chose qui n'est pas du français et est marqué localement, mais aussi parce que la forme créée est incorrecte par rapport à la norme la plus élémentaire du latin.

Mais le roi, s'il est surpris (esbaudy), rebondit sur la forme proposée et forge un jeu de mots en français: brodequins neu(f)s. Il va même jusqu'à récompenser le gentilhomme quémandeur et la moralité de l'histoire pourrait bien dès lors se formuler ainsi: «le patois paye, même devant le roi» ou «celui qu'on eût cru ridicule s'en sort avec honneur et gloire».

Tabourot c. Un gentilhomme allemand s'adresse au pape, mais la prononciation de son latin se ressent de ses origines germaniques (confusions v/f et b/p, prononciation /u/l à où le latin à la française a /y/l):

Tu as peu voir le conte de l'Alemant, raporté par l'Auteur, fol 72. mais le patois est gentil, à qui le peut naïvement exprimer, selon la prolation Alemanique. Car aucuns qui font valoir la glose mieux que le texte, disent que l'Ambassade Alemant, cogneu du Pape pour un plaisant Robin, se presentant à sa Saincteté, dit en son patois, salfe Tomine Papa: Et le Pape luy respondit, Et bene Volfgange, quomodo valet meus filius, tuus Princeps? L'autre respondit, Certe meous Brinceps non est filious sacerdotis, &c. (83v°)

Tabourot laisse ici la parole à la voix native, il cite au naturel (naï-vement). La version originale recèle pour lui davantage d'expressivité, mais surtout procure plus de plaisir (gentil). Mais au-delà de ce rapport spécifique aux faits de langue, il convient de noter, à partir de cet exemple et des deux précédents la façon dont le patois se présente comme l'indice d'un décalage. Une norme existe, plus ou moins fixée dans les faits, mais

bien établie en termes de valeur symbolique: le toscan, le français du roi, le latin (à la française) et le *patois* constitue, par rapport à ce point de référence, un écart, plus ou moins marqué, mais sensible. Il est le signe d'une non-conformité<sup>(67)</sup>.

- 28. Satyre Ménippée (1593): «Mais les Herectiques de Sainctonge [...] firent une petite rime en leur patois»: Courouau 2005, 58-59.
  - 29. Brantôme: «il luy dit en son patois langage»: Courouau 2005, 59-60.
  - 30. Olivier de Serres (1600)

Serres a: «du jeune est dit au patois du Languedoc»; Serres b: «disans en leur patois»; Serres c: «les paysans du Languedoc chantent en leur patois»; Serres d: «ce proverbe au patois du Languedoc»: Courouau 2005, 60-61.

- 31. Pierre Charron (1601): «un paysant, un marchand parlant en son patois»: Courouau 2005, 61-62.
- 32. Marie de Gournay (1602): «elles [les bêtes] peuvent estre entendues en leur patois par les hommes»: Courouau 2005, 62-63.
- 33. Pierre Olhagaray (1609): «combien qu'en son patois»: Courouau 2005, 63-64.
  - 34. Patois limosin à M. le Prince (1615): Courouau 2005, 64-65.
- 35. Agrippa d'Aubigné (1623): «Disoit en son patois (langue de Perigort)»: Courouau 2005, 65-66.
  - 36. François Garasse (1622 et 1623)

Le Père Garasse (1585-1631), Angoumoisin de naissance, inlassable polémiste, n'aime ni Rabelais, ni Pasquier, ni Charron, ni Vanini, ni Théophile. Il manifeste en revanche un penchant marqué pour l'emploi du mot *patois* dont il fournit de nombreuses et intéressantes occurrences.

Garasse a. La Recherche des recherches d'Estienne Pasquier (1622) relève du règlement de comptes. Tout y passe de ce pauvre érudit et notamment sa langue dont Garasse relève avec délices les imperfections (Section VIII, «Maistre Pasquier fort rude & impoly en sa langue maternelle»):

Or je ne crains pont que les Arbitres de nostre siecle, & ceux qui s'estiment tuteurs, curateurs de nostre langue, m'accusent de temerité,

<sup>(67)</sup> Signalons une occurrence de patois dans les Contes facetieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche Comté bourguignonne, (éd. consultée 1603, 36v°), vraisemblablement conçue dans le sens d'une dévalorisation symbolique du personnage franc-comtois tourné en dérision.

si j'avance ceste proposition, que feu Maistre Pasquier estoit fort inculte & grossier en sa langue maternelle: car aux instances que je produiray, il n'y a je m'asseure personnne, qui ne recognoisse de l'impropriété & de l'air de ce bon vieux patois qu'on parloit du temps du Chroniqueur Turpin & de Jean Clopinel, dont Maistre Estienne faisoit son Varron pour la langue Françoise: Pour n'estre rigoureux en l'examen, je ne rameneray que trois ou quatre vices qui luy sont ordinaires quasi à toutes les pages.

Inutile de chercher dans ce bon vieux patois autre chose que de l'ironie. Garasse se moque d'un état de langue qu'il juge vieillot. Le patois correspond à ce qu'on parlait du temps de la chronique qu'on attribuait alors à Turpin, contemporain de Charlemagne, style désuet qu'imite Pasquier. Du coup, il paraît inculte et grossier.

Le même sens ressort de cinq autres occurrences dont quatre dans La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps (1623)<sup>(68)</sup>. De ces six occurences, on peut facilement inférer l'équivalence patois = langue d'autrefois, donc langue irrecevable de nos jours, car difficilement compréhensible. La distorsion entre cet état ancien de la langue et la forme contemporaine est source de déplaisir (les vieux romans, nous instruisent en cecy quoy que leur patois ne soit guiere aggreable). Le point de référence est situé au niveau de la langue contemporaine, celle d'aujourd'hui, celle de l'auteur et de son lecteur.

Garasse b. Ici, le jésuite s'en prend au controversiste protestant Du Moulin, aux athées, à Lucilio Vanini, à Martin Luther et aux «jeunes veaux» de son temps:

Car il nous rempliroit la cervelle de tant de fantosmes, qu'il nous reduiroit au desespoir, et si pour esbranler un article de foy, il suffisoit ou de bouffonner, comme faict Du Moulin, ou de donner du nez, comme font nos nouveaux atheistes, ou de proposer des extravagances, comme fait Lucilio, ou de parler un gros patois, comme Martin Luther, et dire des injures de trippiere, ou de demander comment se peut faire cela, comme font nos jeunes veaux: bon dieu!

À Luther échoit le *patois*, qualifié de gros, c'est-à-dire «grossier». Est-ce du *patois* parce que l'œuvre du théologien protestante est rédigée en partie en allemand ou parce que sa doctrine est incompréhensible, illégitime aux

<sup>(68) «</sup>Une transposition de mots ridicule et patoise», Recherches des Recherches, 552; «comme s'il [Pierre Gringore] disoit en son vieux patois», Doctrine curieuse, 307; «Nos vieux romans [...] ont eu neantmoins des inventions en leur patois», id., 456; «un ignorant et rymailleur composa un livre en vieux patois», id., 481,; «quoy que leur patois [des vieux romans] ne soit guiere aggreable, leurs pensées ne sont pas mauvaises», id., 747.

yeux de Rome qui l'a condamnée? La langue (ou la *doxa*) de l'Église, en tout cas, frappe d'inanité le *patois* de Luther.

## 37. Charles Sorel (1623)

L'Histoire comique de Francion (1623), roman à succès<sup>(69)</sup> de Charles Sorel (ca. 1600-1674), contient une occurrence différente de celles présentes chez Garasse mais que l'on peut rapprocher de l'une d'entre elles au niveau de la connotation qui lui est attachée:

J'avois desja je ne sçay quel instinct qui m'incitoit à hayr les actions basses, les paroles sottes, & les façons niaises de mes compagnons d'escole, qui n'estoient que les enfants des sujets de mon pere, nourris grossierement sous leurs cases champestres. Je me portois jusques à leur remonstrer de quelle façon il faloit qu'ils se comportassent: mais s'ils ne suivoient mes preceptes, je les chargeois aussi d'appointement, de maniere que j'avois souvent des querelles contr'eux: car ces ames viles ne cognoissants pas le bien que je leur voulois, & ne considerans pas que qui bien ayme bien chastie, se cabroient à tous les coups, & me disoient en leur patois. Ha, parce que vous estes Monsieur, vous estes bien aise, & mille autres niaiseries & impertinences rustiques. (70)

Ce sont les enfants qui s'expriment en *patois*, mais pas n'importe lesquels. La différence se fonde nettement sur une opposition sociale: les compagnons d'école appartiennent aux catégories subordonnées. Le narrateur le note, mais aussi les intéressés eux-mêmes: *Ha, parce que vous estes Monsieur*. Dans le champ du *patois* se retrouve la grossièreté, déjà évoquée par Garasse (Garasse b), et la rusticité<sup>(71)</sup>, c'est-à-dire le monde rural dans son

<sup>(69)</sup> Outre les éditions successives de 1623, 1626 et 1633, il est réédité en 1635, 1640, 1641, 1643, 1646, 1660, 1661, 1663, 1672, 1673, 1685-1686.

<sup>(70)</sup> Histoire comique de Francion, Paris, Pierre Billaine, 1623, repr. Genève, Slatkine, 1982 [présentation de Jeroom Vercruysse], 331; éd. Fausta Garavini, Paris, Gallimard, 1996, 169.

<sup>(71)</sup> Autre occurrence dans *Francion* se référant au monde paysan, dans un passage où Sorel critiques les romans pastoraux conventionnels: «Les Bergers sont icy dedans Philosophes, et font l'amour de la mesme sorte que le plus galand homme du monde [...] Je suis d'advis pour moy que l'on compose un livre des amours des Chevaliers à qui l'on fasse parler le patois des paysans», éd. Roy 1931, 127-128. Les études soréliennes ont été assez attentives à la question de la variation linguistique dans *Francion*. On peut renvoyer ici aux travaux de Hervé Béchade, *Les romans comiques de Charles Sorel. Fiction narrative, langue et langages*, Genève, Droz, 1951, part. 254 et 256, et aux contributions d'Emmanuel Desiles «Des signes à la littérature: problèmes de langage dans l'*Histoire comique de Francion*» et de Nathalie Fournier, «Langage, discours, métadiscours, style dans l'*Histoire comique de Francion*», *Littératures classiques*, 41, 2001, 167-186 et 187-212. N. Fournier classe le *patois* parmi les sociolectes (202). On remarquera au passage que le langage de la *plebs* parisienne, si présente dans le roman, ne reçoit pas cette dénomination de *patois*, exclusivement réservée à la ruralité.

ignorance et son irrespect des normes sociales supérieures auxquelles adhère et se réfère le narrateur.

- 38. Nicolas Peiresc (1627): «comme nous disons en nostre patois»: Courouau 2005, 66-67.
- 39. Le ridicule des rencontres antipathiques (ca. 1640): «Mais quand je vous diray en mon rude patois, / Belle, que je vous baise, est ce pas bon François»: Courouau 2005, 67.
- 40. Guy Patin (1643): «je me contente de vous dire, en mon patois de Picardie»: Courouau 2005, 68.
- 41. Contre Solminihac (1651): «en françois, et non en patois»: Courouau 2005, 68-69.
  - 42. Georges de Brébeuf (1656)

Le Normand Georges de Brébeuf (1618-1661) a déjà traduit *La Pharsale* de Lucain (1654) quand il publie son *Lucain travesti en vers enjouëz* (Rouen, 1656), un de ces textes burlesques auquel ce siècle se délectait<sup>(72)</sup>. Suivant son modèle, l'auteur se livre à la satire des puissants:

O que les Grands sont aimables, D'estre toûjours équitables!
Cent fois plus heureux que nous, Ils ont beau faire les fous Jamais ils n'en sont moins sages, [...]
Et nous, innocentes grües, Cœurs bas, cervelles ferües, Nous croyons au doux patois De ces illustres matois.<sup>(73)</sup>

L'ironie est manifeste, mais que désigne là le *patois*? Il ne s'agit bien évidemment d'aucune expression dialectale, d'aucun langage incompréhensible, de rien de grossier ou de déclassé. La perspective est celle des «petits», des exclus de ces sphères du pouvoir (*innocentes grües/Cœurs bas*,

<sup>(72)</sup> Pour une analyse de la langue burlesque de Brébeuf dans cette œuvre, voir Francis Bar, «Brébeuf parodiste de Lucain», La Basse-Normandie et ses poètes à l'époque classique, Caen, Cahier des Annales de Normandie, 9, 1977, 139-150, et pour une situation dans le contexte général de ce type d'écriture, v. Claudine Nédélec, Les États et Empires du burlesque, Paris, Champion, 2004.

<sup>(73)</sup> Lucain travesti, ou les Guerres civiles de César et de Pompée, Rouen, L. Maury pour A. de Sommaville, 1656, 101.

cervelles ferües) et si le patois apparaît ici comme l'apanage des Grands – inversion du schéma dominant, en accord avec la posture ironique et satirique du genre burlesque –, la raison en est que par leurs paroles enjôleuses et élégantes, par leur éloquence subtile, les puissants trompent les innocentes grües. Le patois est bien alors le langage d'une fausseté qui s'apprécie à l'aune du code moral. L'adjectif doux, en ce sens, se situe précisément sur le faîte de cette ambivalence: le patois est doux parce qu'il se donne pour élégant alors qu'il est en réalité le vecteur de la tromperie, l'antithèse de la vérité.

#### 43. Pascal (1662)

Dans un passage de ses *Pensées* sur l'eucharistie, Pascal (1623-1662) évoque, pour la réfuter, la théorie d'un adversaire cartésien:

Elle [l'hostie] est toute le corps de Jésus-Christ, en son patois, mais il ne peut dire qu'elle est tout le corps de Jésus-Christ. (74)

Léonce Couture a proposé une paraphrase qui intègre le texte de Pascal au mouvement général de sa pensée restituée:

Mon adversaire prétend expliquer le changement de l'hostie au corps de Jésus-Christ par la seule union de l'âme de Jésus-Christ à l'hostie. Après cette union, elle est «tout» le corps de Jésus-Christ, dit-il en son patois; mais il ne peut dire qu'elle est tout le corps de Jésus-Christ, puisqu'elle n'est qu'une minime portion de la matière unie à son âme, portion absolument distincte, soit du corps glorieux de Jésus-Christ qui règne dans le ciel, soit des autres hosties consacrées.<sup>(75)</sup>

Le patois renvoie à la doctrine réprouvée. En ce sens, il indique la nonconformité avec ce qui est donné comme à la fois clair et juste.

- 44. La Fontaine (1668, 1674, 1678): 35a (1668): «L'âne qui goûtoit fort l'autre façon d'aller / Se plaint en son patois»; 35b (1678): «On entendit à son exemple / Rugir en leur patois Messieurs les Courtisans»; 35c (1674): «C'est son patois; Dieu seul sait ce qu'il veut dire» 35d (1674): «Son œil me dit en son patois»: Courouau 2005, 69-70.
- 45. Dialogue facétieux d'un gentilhomme français se complaignant de l'amour, et d'un berger, qui le trouvant dans un bocage, le reconforta parlant à luy en son patois (1671): Courouau 2005, 70-71.

<sup>(74)</sup> Pensée 794, éd. Philippe Sellier, Paris, Garnier, 1991; pensée 512, éd. Brunschvicg 1897.

<sup>(75)</sup> Léonce Couture, «Commentaire d'un fragment de Pascal sur l'Eucharistie», Enseignement, Toulouse, Privat, 1911, 120 (article précédemment publié dans le Bulletin de l'Institut, 1889).

#### 3. Essai de bilan

Ces diverses occurrences peuvent, à ce stade de l'analyse, faire l'objet d'un premier bilan. Il s'agit de les regrouper en fonction des rapports entretenus par le mot *patois* avec le verbe, la locution adverbiale dans laquelle il s'insère fréquemment (type *en son patois*) et les caractérisations qui lui sont associées.

#### 3.1. Emplois locutionnels

La très grande majorité des occurrences fonctionne sur le mode préposition + adj. possessif (mon, son, nostre, vostre, leur) + patois. La préposition de loin la plus fréquente est en (1, 4, 5, 7, 8a, 9a, 9b, 11a, 11b, 12, 13, 14, 15a, 15b, 16c, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27a, 28, 29, 30b, 30c, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 43, 44a, 44b, 44d, 45). On trouve également les var. à (20) et selon (16). Pour l'ensemble du corpus (63 occurrences), la locution prép. + adj. poss. + patois concerne 39 occurrences, soit 61,9%.

La place syntaxique de ce groupe est à la droite du verbe, sauf dans trois cas: 11a (Toutevoies, en leur patois, il sembloit bien à cestes gens routiers qu'ils garderoient bien ces forts), 11b (Humblesse blesse agneau qui se humilie / Dessoubz vielz loups, plus pelez que basanne, / Qui pour leur roy, plain de contumelie, / En leur patois couronnent un bas asne), 25 (les petits garçons eurent leurs arondes, et à leur patois remercierent l'homme). Cette souplesse syntaxique, même si elle est minoritaire, n'est à mettre que sur le compte de la flexibilité de la phrase médiévale ou de la licence poétique. Elle signale la lexicalisation d'un groupe perçu comme une locution adverbiale, susceptible à ce titre d'occuper dans l'énoncé une place indépendante de la rection du verbe.

La fréquence élevée de l'emploi locutionnel invite à prêter la plus grande attention aux emplois autonomes. Plusieurs cas sont à distinguer:

- tournure attributive: c'est/ce n'est pas (8b, 44c);
- sujet: 27c. Dans 23b, le groupe sujet est *langage patois* avec *patois* adjectivé;
- COD: du verbe entendre (16a), du verbe parler (26a, 36a, 36b);
- COI: de prendre plaisir à (23a), de croire (42);
- tournure passive: entendre (23c), esbaudir (27b).

## 3.2. Adjectif possessif

L'adjectif possessif est présent, en dehors de l'emploi locutionnel signalé ci-dessus, à trois reprises: 16a (COD de *entendre*), 26a (COD, *parler son vray patois*), 44c (*c'est son patois*), soit, en tout, dans 42 cas (66,66%), les deux tiers des occurrences.

#### 3.3. Caractérisation adjectivale

Le substantif patois est dans certaines occurrences accompagné d'un adjectif: faux p. (1), estrange p. (6), p. sauvage (8a, 8b), bon p. (10), plaisant p. (27b), bon vieux p. (36a), gros p. (36b), rude (39), doux (42), ce dernier cas (ainsi que dans 10) relevant d'une acception ironique. Hormis l'adjectif plaisant (27b), on remarquera que tous ces adjectifs relèvent de registres marqués par la négativité: la fausseté (double sens), l'étrangeté, la sauvagerie, la vieillesse, la grossièreté, la rudesse.

# 3.4. Caractérisation spatio-temporelle

L'expansion à droite prend occasionnellement la forme d'un adverbe (p. d'adont, 9c), d'un groupe nominal: p. de France (2), langage p. dudict pais (23c), le p. du pays (26b), p. du Languedoc (30a, 30d), P. Limosin (34), p. de Picardie (40), d'un adjectif (p. Bourguignon Latinogotisé, 27b). On notera que la référence à la France est ancienne (B. Latin, 1303-1304) et unique. Il semble que se soit imposé le lien au pays, au sens de «région» qu'on retrouve explicitement formulé avec Bourguignon (Latinogotisé), Languedoc, Limousin, Picardie.

#### 3.5. Verbes

La question est de savoir à quel type d'activité correspond le verbe employé dans l'énoncé où figure le mot *patois*:

- verbes de parole: dire (5, 8a, 9b, 26b, 29, 30a, 30b, 35, 37, 38, 39, 40, [43], 44), parler (26a, 31, 36a, 36b, 45), mais également crier/escrier (1, 4), repiquer (16c), reprendre (18), se mocquer (21), mourmonner (22), remercier (25), (s')appeler (10, 27a), prêcher (41), se plaindre (44a), rugir (44b). On hésite à associer à cette catégorie la locution verbale faire contenance (9a) avec le sens de «manifester l'intention de» dans la mesure où, on l'a vu, le passage en question décrit peutêtre une énonciation animale, mais renvoie aussi aux prémices d'une action caractérisée par un certain type comportemental. Le chant, en tant qu'activité phonatoire, peut, en revanche, entrer sans peine dans cette catégorie (7, 14, 30c);
- activité d'écriture: est escris (2), publierent (15a), redigeoyent (24), firent une ... rime (28), inserer & transcrire (33). Le verbe couronner (11b), avec son sens métaphorique de «honorer par et dans leurs écrits», renvoie à une certaine pratique de l'acte poétique;
- intelligibilité: entendre (16a, 16b, 19, 32).

Quatre occurrences de *patois* s'articulent avec des verbes n'ayant pas de rapport explicite avec les diverses modalités de l'expression langagière.

Les verbes sembler (11a) et penser (15b) pourraient éventuellement se rattacher, par le fait que la pensée se conçoit par le langage, à ce type d'activité, mais on peut en réalité difficilement imaginer un énoncé du type \*il leur semblait en français. Il en va de même pour le verbe servir (12) et, plus nettement encore, se garnir (13). Ces cas, peu nombreux, très circonscrits dans le temps (fin du XVe siècle), sont significatifs: patois n'est pas associé à une parole, mais à une action (ou à la pensée d'une action).

## 4. Analyse sémantique

À partir des différentes occurrences contenues dans le corpus principal, on peut essayer d'établir des regroupements en fonction de la réalité à laquelle s'applique le mot *patois* et, plus délicat, de dégager les représentations qui entourent son usage. Le respect de la chronologie, malgré les manques évidents d'attestation pour certaines époques, s'impose afin de mettre éventuellement en évidence une ou des évolution(s) à l'œuvre dans le recours à ce mot. Dans un second temps seulement, on confèrera ces champs sémantiques à la ligne lexicographique française, telle qu'elle se dessine aux XVIe et XVIIe siècles. Commençons par les éléments les plus aisés à distinguer avant d'en venir aux plus généraux et aux plus complexes.

#### 1. Les bêtes

Le patois sert à désigner le langage des animaux. Dans la première attestation, le héraut patoisant s'exprime comme beste. Le rapprochement est implicitement suggéré par le texte, mais il semble clair. Pour le reste la catégorie, cependant, est hétérogène, entre les singes de Perceforest (avec le sens probablement de «comportement»), les oiseaux du Roman de la Rose, héritiers d'une longue tradition littéraire (latin, jargon..) et les bestes de Marie de Gournay (un comportement qui sert de parole).

#### 2. Les enfants

Les enfants ne s'expriment pas comme les adultes. Leur maîtrise du langage n'a pas atteint le même niveau et leur langue ne correspond pas pleinement à celle qu'emploient les grandes personnes. Il, y a, entre la langue imparfaite des enfants et celle, référentielle, des individus qui ont achevé leur apprentissage linguistique, un fossé. Ainsi s'explique le mot dans *Perceforest b*, mais aussi chez Alcripe, et, de façon encore plus manifeste, chez Sorel, chez qui il se double d'une signification sociale.

#### 3. Les ruraux

Il n'est pas sûr, tout compte fait, que le faux patois du héraut de Bretel renvoie à un parler explicitement lié à la ruralité. Le caractère hybride

germano-français justifie à lui seul l'appellation de *patois*. En revanche, aussi bien les *Cent nouvelles nouvelles* que la *Farce de l'Ordre de Mariage*, dès la fin du XVe siècle (mais peut-être dès avant avec le *patois sauvage* de Jean Régnier), lient expressément *patois* et rusticité. Par rapport aux deux réalités précédentes, les animaux et les enfants, cette acception ne paraît pas plus tardive. On la retrouve au XVIIe siècle, chez Charron qui associe les «marchands» aux paysans, chez Serres et, à nouveau, chez Sorel.

## 4. La langue d'autrefois

Ce sens est ancien puisque *Perceforest b* en livre un exemple univoque. La Perrière et Olhagaray, pour désigner l'occitan du XVe siècle, une langue en décalage à la fois temporel et social, Garasse pour tout ce qui renvoie à la langue médiévale, s'inscrivent dans cette lignée. Par *patois*, on entend une forme de langue qui n'est plus de mise pour l'écrivain et son lecteur dont la langue sert d'instance de jugement. Comme l'indique l'intervention du narrateur dans *Perceforest b*, une glose est parfois nécessaire pour assurer l'intelligibilité d'un parler senti comme opaque.

## 5. L'altérité religieuse

L'usage de désigner par *patois* la langue employée pour l'expression d'une pensée religieuse différenciée repose sur l'assimilation langue-doctrine. Un point référentiel est établi au niveau de la *doxa:* l'hétérodoxe s'exprime en *patois,* l'orthodoxe dans *la* langue. Ce sens semble n'apparaître qu'après les guerres de Religion. Ce n'est probablement pas un hasard. Le *patois* est la langue du Protestant (*Satire Ménippée*) et chez Garasse, de façon caractéristique, du pire d'entre eux, Luther, qualifié de grossier (*gros*).

## 6. L'inintelligibilité

La fréquence de l'emploi du verbe *entendre*, au sens, bien sûr, médiéval et moyen-français de «comprendre» (ou *vouloir dire*), concomitamment avec *patois*, renseigne sur une dimension sémantique essentielle. Ou plutôt *ne pas entendre*, car le *patois* représente quelque chose qu'on ne comprend pas facilement, voire qu'on ne comprend pas du tout. La langue des animaux, celle des enfants, la vieille langue, la doctrine hérétique constituent autant d'actes de parole qui, pour *ressembler à* de la langue, n'en sont pas moins hors du sens. Le discours de l'«escumeur de latin» de la *Sottie des coppieurs et lardeurs*, celui du Capitaine dans la *Farce du Capitaine Maulpensé*, le langage spécialisé des pédagogues chez Des Périers, le français pour les sénateurs des domaines du duc de Savoie, le langage du sein chez La Fontaine, ne font pas aussi immédiatement *sens* que s'ils étaient exprimés dans la forme intelligible représentée par la langue de référence.

## 7. Le décalage

À peine le héraut du *Tournoi de Chauvency* s'est-il exprimé dans son *faux* patois qu'il s'attire la réplique d'un Sotin l'invitant au silence:

Sotins li a dist en sotois: «Tais toi, ribaus, tu n'iés pas dignes A parler d'armes, mais de pignes [peignes] Pour escurer [nettoyer] ton hannepier [tête], Qui resamble tés en charnier»<sup>(76)</sup>

La langue du héraut est indigne en ceci précisément qu'elle contrevient à la loi de l'intercompréhension telle que l'entend Sotin. C'est parce qu'elle ne fait pas autant sens que ne le ferait la langue que Sotin peut s'autoriser à le faire taire en maniant dans un jeu de miroirs un langage aussi absurde que le patois du héraut. La distorsion est telle avec ce que Sotin s'estime en droit d'attendre en termes d'efficacité communicationnelle et de sens que la parole du héraut mérite d'être renvoyée dans le domaine de la non-parole. Parler (faux) patois heurte la norme organisée de la parole licite. Aussi est-il socialement plus convenable que le patois cède la place au silence.

Le phénomène est très apparent chez Tabourot: tout se passe comme s'il existait une forme référentielle – qu'on peut appeler *langue* ou, pour inclure certains phénomènes extralinguistiques (sociaux, religieux) *norme*, dans un sens large– par rapport à laquelle le *patois* apparaît en décalage, en retrait, au-dessous, dans la marge. Chez Tabourot, ces formes référentielles sont respectivement constituées par le toscan, le français du roi, le latin (à la française). Mais la variabilité est grande. Il peut s'agir, en fonction du contexte, de toute autre chose, l'essentiel étant qu'on se situe au sein d'une hiérarchie. Si on revient un peu en arrière, ces points de référence peuvent s'établir ainsi:

- la langue des adultes;
- la langue des êtres humains;
- la langue de la ville;
- la langue d'aujourd'hui;
- la doctrine religieuse orthodoxe;
- un certain type de comportement humain, social, posé comme normal.

Du coup, on comprend mieux la notion de «fausseté» évoquée pour certaines occurrences. L'adjectif *faus* chez Bretel a valeur pléonastique, comme l'a souligné von Wartburg, et l'idée que le *patois* relève de l'erreur,

<sup>(76)</sup> Éd. Delbouille 1932, 24-25, 681-687.

parce qu'en non-conformité avec le schéma socialement établi, permet de rendre également compte de l'occurrence de Chastellain chez qui le *patois* pourrait être glosé «pensée erronée». De la même façon, Brébeuf place le *patois* du côté de la tromperie, laissant la langue occuper l'espace de la vérité. À chaque fois, quel que soit le sens qu'on donne à *langue*, quelle que soit le point de référence choisi – il semble bien qu'il y en ait toujours un, implicite, mais réel –, le *patois* fait surgir cette distorsion de la «vérité» qui l'empêche d'être *langue* au sens de *habitus*.

#### 8. Langues périphériques et langues étrangères

L'application de patois au fait linguistique différencié est ancienne, voire, compte tenu de notre corpus, originelle. Déjà chez Bretel, le mot désigne quelque chose qui n'est pas du bon françois, un français raté. Il est cependant essentiel de constater, toujours en l'état actuel des connaissances, que rien ne permet d'affirmer qu'au XIVe siècle et dans la première moitié du XVe siècle, patois ait servi à nommer une quelconque langue. Le Moyen Âge, pour ce faire, a recours à nombre de dénominations: locutions du type notre langue, langue/idiome vulgaire, roman et bien sûr les désignations propres (françois, provençal, picard, etc.). Le mot patois, après le long silence de 1300 à la première moitié du XVe siècle, s'il est employé - on ne peut imaginer le contraire - resurgit dans l'écrit littéraire au moment où la diffusion du français subit une accélération, dans le royaume comme dans l'espace qui constitue son orbite culturelle. Mais il faut attendre un siècle pour voir le patois désigner très explicitement un parler «régional» précis. Aussi peut-on formuler l'hypothèse que, après une période de désactivation prolongée (à l'écrit), le patois est remployé à compter des années 1400-1450, exclusivement à l'origine – il convient de le noter à la suite de Takeshi Matsumura<sup>(77)</sup> (1998, 148-149) – dans l'aire picarde (Florent et Octavien, Jourdain de Blaye, Pastoralet, Pierre de Hauteville, Perceforest) et dans le milieu scripto-curial bourguignon (Jean Régnier, Philippe Bouton, Georges Chastellain, Jean Molinet, Cent nouvelles nouvelles). Mais dans cet ensemble d'occurrences (n° 4 à 12), seules cinq font explicitement référence à une activité langagière (Régnier a, Perceforest b et c, Ph. Bouton, Molinet). À ce moment précis de son histoire (début et milieu du XVe siècle, et sûrement dès avant), le mot patois ne sert pas à désigner uniquement, loin s'en faut, un dialecte, mais, tout au plus, occasionnellement, un sociolecte.

<sup>(77)</sup> Takeshi Matsumura, «Les régionalismes dans *Jourdain de Blaye en alexandrins*», *Revue de linguistique romane*, 62, 1998, 148-149.

L'extension aux langues étrangères, sous-jacente dans la comédie du Ridicule des rencontres antipathiques, manifeste dans l'exemple de Furetière cité infra, n'est pas une dérivation du schéma appliqué aux parlers régionaux, mais résulte plutôt de la simple prise en compte de l'inintelligibilité, de la non-conformité et donc du décalage avec la forme référentielle constituée par la langue française.

## 5. La lexicographie française: de Palsgrave (1530) à l'Académie (1694)

Comparons à présent les résultats de cette analyse avec les définitions que livrent les dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles. Tous ne donnent pas une entrée à *patois* et ces absences paraissent significatives d'une lexicalisation qui progresse, au fur et à mesure qu'on s'avance dans le temps. Il est remarquable que de tous les dictionnaires écrits par des Français au XVIe siècle, absolument tous ignorent le mot, celui-ci ne figurant que chez l'Anglais Palsgrave (1530). Ménage lui-même en 1650 n'en fait pas état, l'intégrant seulement en 1694.

## 1. John Palsgrave (1530)

L'éclaircissement de la langue françoise (1530) de l'Anglais John Palsgrave, enregistre le mot patois et en donne deux définitions:

Pratlynge the speche of yonge children – *patoys*, m. Recordying of byrdes – *patois*.

Les enfants et les bêtes, ou plus précisément, les oiseaux, correspondent bien à ce que les textes nous ont montré. John Orr (1963, 68) a fait remarquer que Palsgrave ayant eu entre les mains un «très ancien texte du *Roman de la Rose*», il n'y avait guère à s'étonner de ce qu'il fasse mention d'une association avec les oiseaux dont il convient également de noter par ailleurs qu'après Palsgrave elle disparaîtra totalement du champ lexicographique des XVIe (et pour cause) et XVIIe siècles.

# 2. Randle Cotgrave (1610)

La seconde attestation du corpus lexicographique est fournie par le glossaire d'un autre Anglais, Randle Cotgrave (1610) et s'avère particulièrement riche:

gibridge; clownish language, rustical speech (or behaviour). (78)

La première glose, gibridge (angl. mod. gibberish «baragouin, charabia») renvoie nettement au sème de l'inintelligibilité pour la signification la plus générale. Ce n'est que dans un second temps qu'intervient une localisation

<sup>(78)</sup> Sur les rapports entre Cotgrave et Alcripe, v. Mecking 1993, 200.

particulière avec la ruralité et le monde paysan. Cotgrave parle bien de langue (speech) rurale, mais aussi de comportement. Cette partie de la définition résulte simplement de la très juste interprétation faite par Cotgrave du sème fondamental de «décalage» et de non-adéquation. Sans directement faire intervenir – pour le moment – les phénomènes de civilisation des mœurs analysés par Norbert Elias et Robert Muchembled, un exemple comme celui de Sorel montre à l'évidence que la notion de patois s'intègre dans un ensemble plus large qui inclut le «comportement», de la même façon que la langue, dans nos exemples, peut recouvrir des réalités extra-linguistiques. La doxa catholique, la doxa linguistique ne représentent qu'un aspect possible d'une attitude sociale générale fonctionnant sur le mode conforme/non-conforme. Cotgrave a remarquablement senti ce que le mot patois pouvait signifier socialement parlant.

## 3. Philibert Monet (1636)

L'histoire lexicographique n'a guère retenu l'*Invantaire des deus langues, Françoise, et Latine: Assorti des plus utiles curiositez de l'un, & l'autre Idiome* de Philibert Monet (1636). Il donne pourtant une définition digne d'intérêt:

Patois, grossier langage du vulgaire, an termes, & ramage du païs mal poli: Plebeium idioma. Incultum plebis idioma. Agrestis dictio. Rusticana dictio. Agrestis ritus sermo. Rusticani moris oratio.

La glose latine éclaire la définition française. Analysons-les ensemble. Avec le langage du vulgaire (plebeium, plebis), on retrouve la distinction sociale, étendue en latin à la ruralité (rusticana, agrestis, rusticani). Ce monde rural est grossier et incultus (Gaffiot: «non cultivé, non soigné, non paré, rude, négligé, sans éducation, sans culture, sauvage»), son parler est mal poli, l'inverse du modèle social supérieur. De là découle la partie de la définition à rapporter à celle de Cotgrave: Rusticani moris dictio. Autrement dit, le patois étant la langue liée aux mœurs (moris) rustiques, on a bien affaire à un complexus social (méga-langue) dont le parler est un indice.

#### 4. César Oudin (1656)

Les *Curiositez françoises* (1656) de César Oudin offre une définition laconique:

Patois, i. «langage de paysan ou du vulgaire». Parler son patois, i. «son langage naturel».

Il n'y paraît peut-être pas, mais toute sèche qu'elle soit, elle représente un moment important. Aux délimitations sociales (paysan, vulgaire) s'ajoute cette dimension de «langage naturel». Elle se fonde sur l'identification paysan (ou vulgaire)-naturel, s'opposant ainsi implicitement au

couple *langue/culture*. On a déjà vu chez Olhagaray – et on pourrait faire témoigner ici des pans entiers de la littérature occitane, entre 1550 et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et probablement aussi de littératures dialectales d'oïl – comment s'établissait cette liaison entre *patois* et *nature* qu'enregistre ici, pour la première fois la tradition lexicographique. On voit aussi comment à partir de cette définition de «langage naturel» et de ce que nous savons de l'application au fait linguistique différencié (langues et dialectes du royaume) va pouvoir s'établir, au niveau théorique, l'équivalence patois = langue «régionale».

#### 5. Pierre Richelet

Richelet en 1680 en témoigne:

Sorte de langue grossier d'un lieu particulier et qui est différent de celui dont parlent les honnêtes gens.

La grossièreté s'oppose aux honnêtes gens. On ne saurait mieux exprimer l'idée de décalage social. Le patois n'est pas *langue*, il n'est qu'une *sorte de langue*, un sous-produit, inachevé et imparfait. Mais remarquons aussi qu'il est lié non pas à un individu (*son patois*), mais à un lieu. Nous avons vu apparaître cette désindividualisation à la fin du XVIe siècle, mais nous avons aussi noté que la forme avec adjectif possessif reste largement en usage quand écrit Richelet. Il existe pourtant pour celui-ci un lieu particulier pour chaque chose ou plutôt un lieu et pas de lieu: la langue, comme les honnêtes gens sont de partout, universels, le *patois*, lui, est attaché à un lieu particulier. Avec la définition d'Oudin, celle de Richelet pose les bases théoriques de la dialectologie française, «science des patois».

#### 6. Antoine Furetière (1690)

L'implication sociale du *patois* n'échappe pas à Furetière. Saisissant ce que d'autres n'ont pas noté, il livre une définition un peu plus complète:

Patois. s. m. Langage corrompu & grossier, tel que celuy du menu peuple, des paysans, & des enfans qui ne sçavent pas encore bien prononcer. On le dit aussi des étrangers dont on n'entend point la Langue. J'ay disné avec des Alemans, mais ils ont toûjours parlé en leur patois, je n'y ay pû rien comprendre.

Le *menu peuple*, les *paysans*, le langage *grossier* ne nous surprennent pas, mais on n'avait encore jamais rencontré chez nos lexicographes – hormis chez le premier d'entre eux, Palsgrave – les enfants et les étrangers. Pour les premiers, on remarquera que leur langue n'est pas conforme au canon, car ils ne savent pas *bien* prononcer. Des seconds, il a déjà été question, et d'une certaine façon très tôt: nous voilà renvoyés au héraut germanique de Jacques Bretel.

## 7. L'Académie (1694)

Le premier *Dictionnaire de l'Académie françoise* pourrait paraître bien en retrait de Furetière et de ses prédécesseurs:

*Patois.* s. m. Langage rustique, grossier comme est celuy d'un païsan, ou du bas peuple. Je n'entends point son patois. il parle un franc patois. il me dit en son patois que...

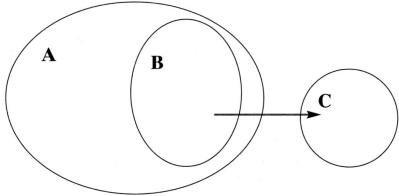
et de fait, il l'est. Notons cependant parmi les exemples la phrase «il parle un franc patois» dont nous eussions aimé trouver une attestation antérieure. Elle est bien sûr à comprendre au sens de «un vrai, un achevé, un fieffé» patois et ne change rien au cadre général de l'analyse.

# 6. Conclusion

On pourrait croire qu'il y a dans le sens de *patois* quelque chose de mou. Ou, pour s'exprimer de façon plus académique, quelque chose de suffisamment large qui explique que le mot, au fil du temps, ait servi à désigner une réalité aussi variée que les sons émis par les oiseaux, le parler des enfants, des anciens, des paysans, la doctrine des hérétiques (au sens large), les idiomes régionaux, les langues étrangères, un certain type de comportement. Si le *patois* peut effectivement être tout cela, c'est précisément qu'il n'est rien de tout cela uniquement, c'est qu'étant attaché au sème de la non-conformité avec une forme référentielle et du décalage, il renvoie, au départ, à une position de l'individu (*son* patois) face à un groupe qui s'identifie à la norme.

Il convient en effet d'insister sur la liaison originelle du mot *patois* à un adjectif possessif. Celle-ci exprime combien le *patois* en tant que perception d'un *habitus* déterminé a d'abord, et longtemps, été associé à un individu ou à un groupe d'individus. Cet individu se signale par une inadéquation avec la norme du groupe majoritaire, dominant, celui qui produit l'énoncé où *patois* apparaît. Mais la non-conformité n'est pas ressentie exclusivement au niveau linguistique. Bien plutôt, elle semble dès le départ relever d'un vaste *complexus* social, ce que Orr avait bien montré avec sa notion de «comportement». L'évolution sémantique que connaît le mot *patois* entre les XIIIe et XVIIe siècles résulte d'une restriction progressive de ce sens social qui au départ s'avérait suffisamment large pour englober, entre autres choses, des signes comportementaux exprimés par les faits de langue. De ce sens qu'on pourrait qualifier de sociolinguistique (le parler non-conforme d'un individu), inclus dans le précédent, on a extrait le sens strictement linguistique (jusqu'à l'équivalent supposé

neutre de «parler local»). On pourrait schématiquement résumer cette évolution de la façon suivante:



A: Sens originel et le plus général, sens social de non-conformité comportementale; présence constante de l'adjectif possessif.

B: Sens sociolinguistique: le *patois* ne désigne pas un dialecte précis, mais l'énoncé d'un individu (ou d'un groupe qu'il représente); avec adjectif possessif.

C: Sens linguistique: le *patois* vaut pour un parler local, il s'attache à un espace précis, de taille réduite. L'adjectif possessif disparaît au profit d'une notation géographique.

On se gardera bien cependant de proposer ici une quelconque chronologie qui n'offrirait que le désavantage de laisser croire qu'un sens a pu succéder à un autre à partir de telle ou telle date. Tout au plus relèveraton que la disparition de l'adjectif possessif, dans la seconde moitié du XVIe siècle, marque une étape importante dans la liaison à un territoire, et non plus, comme précédemment, à un individu et inaugure la phase C. De la même façon, on remarquera que le silence des XIVe-XVe siècles – s'il est avéré – nous aide aussi, paradoxalement, à identifier ce qu'on pourrait appeler, dans l'histoire du mot, une pause. Si ce moment du Moyen Âge n'utilise pas ce terme, gageons qu'il n'en a pas besoin. À ce compte, sa réapparition au début et au milieu du XVe siècle, sa diffusion au XVIe siècle, lente dans la première moitié, plus rapide dans la seconde, son établissement constant dès le début et tout au long du XVIIe siècle, avant son triomphe au XVIIIe siècle<sup>(79)</sup>, paraissent inséparables des processus en cours au niveau sociolinguistique au sein de l'aire culturelle française.

<sup>(79)</sup> Pour justifier de cette fortune au siècle des Lumières, il suffit de renvoyer, au niveau théorique, à la définition de l'Encyclopédie: «Langage corrompu, tel qu'il se parle dans toutes les provinces: chacune a son *patois*; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* 

L'histoire du mot *patois* dit en creux l'histoire des langues de France. Il accompagne le français dans sa marche, progressive, erratique au temps de Rabelais, irrésistible pendant le Grand Siècle, vers la domination exclusive de la langue standard. En ce sens, il signale un ordre symbolique qui place au sommet de sa hiérarchie la langue de la clarté (de Bouhours à Rivarol), de la vérité (du roi, de l'Église, de la Ville) et de l'universel (l'honnête homme), renvoyant dans les ténèbres de la ruralité, de l'oralité et du non-sens ce qu'il suffit d'appeler *patois* pour le disqualifier.

Ce petit mot de deux syllabes à la fortune considérable, en Europe et au-delà des mers<sup>(80)</sup>, représente la forme que le lent processus de la civilisation des mœurs, bien antérieur dans son mouvement au XVII<sup>e</sup> siècle qui n'a fait que l'accélérer, a reçue dans l'aire française pour ce qui ressortit à la langue. *Dialecte* sonnait trop savant, *patois* dit tout de qui en fait de langue n'est pas «convenable», tout ce qui, comme chez Jacques Bretel, n'est pas *françois bel et joli*.

Finalement, la question que soulève notre *patois* pourrait peut-être se formuler ainsi: qu'est-ce que la langue? Barthes, dans sa *Leçon*, répondait: «Dès qu'elle est proférée, fût-ce dans l'intimité du sujet, la langue entre au service d'un pouvoir». Dire «patois», pour ce qui nous concerne, revient à redire, dans «l'autorité de l'assertion» et «la grégarité de la répétition» ce en quoi l'histoire de la langue française a été d'abord, quoi qu'en pensent à présent certains, «répartition et commination».

Université de Toulouse-Le Mirail Jean-François COUROUAU LAHIC (CNRS)

provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale» (t. XII, s. v° patois) et, en pratique, au relevé effectué par Jean Eygun pour le désignant linguistique patois dans les titres d'œuvres relevant de la littérature religieuse d'expression occitane: 1600-1699: 0; 1700-1799: 17; 1800-1899: 27 (Jean Eygun, Au risque de Babel, Bordeaux, Association d'Étude du Texte Occitan, 2002, 493, carte n° 14). On peut aussi se reporter, pour ce siècle et la période révolutionnaire à Philippe Gardy, «Langue d'oc (patois, gascon, provençal, languedocien, langue vulgaire, moundi, etc.)», in Philippe Gardy (dir.), Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815), V, Langue, Occitan, Usages, Paris, Klincksieck, coll. Saint-Cloud, 1990, 117-158.

<sup>(80)</sup> Le FEW signale le milanais patoâ et le moyen néerlandais patteis. En Aragon, le mot patués est présent dans la vallée de Benasque (Rafael Andolz, Diccionario aragonés, Zaragoza, Mira, 1992 (1977), 326; Ángel Ballarín Cornel, Diccionario del benasqués, Zaragoza, El autor, 1978, 372; Ricart Morant i Marco, Lengua, vida y cultura en el valle de Benasque. Notas para un estudio etnolingüístico, Madrid, Libertarias, 1995, 19; Antoni Babia, La franja de la franja, Barcelona, Empúries, 1997, 10-11; Patrice Poujade, Identités et solidarités dans les Pyrénées. Essai sur les relations humaines (XVIe-XIXe siècles), Aspet, PyréGraph, 2000, 45) où il sert à désigner 1) le parler local (benasqués) 2) l'occitan parlé de l'autre côté des Pyrénées (Andolz 1992, 326). Aux Antilles anglo- et francophones, patois est appliqué au créole.